

RAPPORT

FINANCIER

ANNUEL

Comptes au 31 décembre 2018

Sommaire

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DU GROUPE.....	3
COMPTES CONSOLIDES.....	19
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / CONSO.....	54
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES UCAR SA.....	59
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES UCAR SA.....	74
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / SOCIAUX.....	91
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	95

Rapport de gestion sur les comptes du groupe au 31/12/2018

UCAR

Société Anonyme au capital de 4 705 084,80 euros
Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT
432 028 173 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR LES COMPTES DU GROUPE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

En complément du Rapport de Gestion établi par votre Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L 233-26 et L 225-100-2 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport sur la gestion du Groupe UCAR.

Le périmètre du Groupe UCAR retient autour d'UCAR SA, la maison-mère, les sociétés UCAR DEVELOPPEMENT SAS, UCAR LOCATION SAS, SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY SAS, SS2A COURTAGE SARL, UCAR FLEET SARL, UCAR PARTENAIRES SARL, UCAR ACADEMY SARL, DE L'ESTEY RENT SERVICES SAS et UCAR ASIA PTE. LTD.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Fondée en 2000, UCAR est un spécialiste de la location de véhicules courte durée de proximité, à marque UCAR ou en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile.

L'organisation d'UCAR est basée sur :

- **Des réseaux de distribution** diversifiés et dynamiques orientés vers la satisfaction du client avec 471 agences réparties sur le territoire national :
 - Franchises
 - Succursales
 - Marques Blanches
 - Grands Comptes
 - Internet
 - Call Center

- **Des fonctions support** qui fournissent aux réseaux les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement :
 - Centrale d'achat
 - Cabinet de courtage en assurances
 - Système d'information et supports digitaux
 - Formation

- **Des services centraux** qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :
 - o Stratégie et communication
 - o Développement
 - o Administration et Finance

L'année 2018 a été marquée par un nombre d'agences en forte progression et le lancement de nouvelles offres d'autopartage.

Sur le plan juridique, la société de formation du Groupe, UCAR TECH a été renommée UCAR ACADEMY, et UCAR SA a cédé les titres de participation qu'elle détenait dans Hitech SAS (son provider informatique) à Société Nouvelle De L'Estey, la société regroupant les activités informatiques et digitales du Groupe.

L'année 2018 a également été marquée par la fin de la réorganisation du réseau succursaliste, avec la fermeture de la succursale de Lille, le Groupe ayant décidé depuis 2017 d'effectuer un repositionnement stratégique vers un mode de commercialisation en franchise, à marque UCAR et en marque blanche.

Le Groupe Ucar a annoncé le 1er août 2018 la fin du programme de location de courte durée développé pour les marques DS/Citroën et Opel. Créé il y a près de 20 ans pour Opel, le programme avait été étendu avec succès aux marques DS et Citroën en 2017. La relation contractuelle a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour 2019, fort de son savoir-faire en marque blanche et afin de limiter les effets de la cessation des contrats sur sa progression, Ucar étendra ses actions auprès des autres constructeurs, des groupes de distribution et plus généralement de tous les acteurs concernés par le partage automobile.

Le Groupe a poursuivi son plan de déploiement en marque blanche et a annoncé un nouvel accord de partenariat avec Yamaha France.

Un nombre d'agences toujours en forte progression

A fin décembre 2018, le Groupe comptait 471 agences contre 378 agences au 31 décembre 2017, en progression de 25%.

Notoriété de la marque

Afin d'affirmer la stratégie du Groupe de se positionner comme un acteur majeur de la Mobilité vis-à-vis des particuliers, des entreprises et des constructeurs automobiles, Le Groupe UCAR a entièrement revisité son identité visuelle au cours de l'année 2018. Le Groupe UCAR est ainsi devenu début 2018 UCAR Mobility Group.

Fin 2018, la visibilité de la marque s'est encore accrue avec la participation à la Route du Rhum 2018 du bateau UCAR – St Michel, skipé par Yann Elies. Le bateau Ucar – St Michel a ainsi permis d'afficher haut et fort dans les médias et sur les réseaux sociaux la nouvelle identité visuelle d'Ucar Rent Smarter.

Le Groupe a également renforcé en 2018 ses investissements sur ses plateformes informatiques et digitales.

Chiffre d'affaires 2018

En K€	2018	2017	Var.
Chiffre d'affaires consolidé	44 279	35 615	24,3%
dont CA Location et Services aux réseaux	27 046	23 723	+14,0%
<i>CA Location</i>	16 967	14 101	+20,3%
<i>CA Services aux réseaux</i>	10 079	9 622	+4,7%
dont CA Ventes de véhicules *	17 233	11 892	+44,9%
Chiffre d'affaires sous enseignes	92 859	78 129	+18,9%
dont CA Location sous enseignes	65 547	56 615	+15,8%

* Le chiffre d'affaires Ventes de véhicules est le chiffre d'affaires effectué dans le cadre de l'approvisionnement du réseau, activité sécurisée (engagements de reprise des constructeurs) et très faiblement margée.

Le Groupe UCAR a enregistré au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 44,3 M€, reflétant d'une part une croissance de 14% du CA Location et Services aux réseaux et d'autre part une hausse du CA Ventes de véhicules de 45%.

Le chiffre d'affaires location sous enseignes, représentatif de l'activité location de l'ensemble des réseaux s'élève à 65,5 M€ en croissance de 16% sur un an.

La croissance du chiffre d'affaires Location et Services aux réseaux est soutenue par le déploiement des réseaux en marques blanches ainsi que par la forte évolution des volumes effectués avec les grands comptes (assistants, assureurs et LLD).

Le CA des Ventes de véhicules est de nouveau en croissance sur 2018, affichant une hausse de +45%. Les volumes d'approvisionnement ont été dynamisés par une bonne saison.

Résultats annuels 2018

Les principaux éléments d'exploitation consolidés sont, en milliers d'euros :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	44 279	35 615
Résultat d'exploitation	1 775	1 685
Résultat financier	-71	-17
Résultat courant	1 704	1 668
Résultat exceptionnel	-488	-142
IS	-229	-576
Amt écarts acquisition	-19	-19
Résultat net	969	931
- dont part des minoritaires	0	0
- dont part du Groupe	969	931

Le résultat d'exploitation ressort à 1 775 K€, en hausse de 5,3%, porté par les effets conjugués de la réorganisation du réseau succursaliste débutée en 2017 et de la bonne dynamique de croissance des réseaux franchisés et marques blanches. Le résultat d'exploitation intègre également les investissements effectués par le Groupe sur ses plateformes informatiques et digitales, le lancement de sa nouvelle offre d'autopartage, ainsi que les dépenses liées à la mise en place de sa nouvelle identité visuelle et des efforts publicitaires associés avec notamment les dépenses de sponsoring du bateau Ucar – St Michel.

UCAR enregistre en 2018 un résultat courant de 1 704 K€, en hausse de 2,2% par rapport à 2017.

Le résultat exceptionnel 2018 est impacté par une charge exceptionnelle de (488) K€ principalement liée à la fermeture de la succursale de Lille et à la perte d'un procès contre l'administration fiscale sur un différend concernant les taxes sur les véhicules.

L'impôt intègre un crédit d'impôt recherche de 122 K€.

Le résultat net ressort ainsi, après exceptionnels et IS, à 969 K€.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 46,5 M€ en 2018 contre 33,5 M€ fin 2017.

La structure de l'actif et du passif est ici synthétisée :

Actif	31/12/2018		31/12/2017	
Actif immobilisé hors parc	4 474	10%	3 731	11%
Parc automobile	8 608	18%	6330	19%
Actif circulant	18 141	39%	14 686	44%
Trésorerie	15 298	33%	8801	26%
TOTAL	46 521		33 548	

Passif	31/12/2018		31/12/2017	
Fonds propres	16 278	35%	15 659	47%
Autres dettes financières	13 748	30%	5 709	17%
Dettes d'exploitation	16 495	35%	12 180	36%
TOTAL	46 521		33 548	

En 2018, le Groupe financé son parc de véhicules ainsi que ses investissements informatiques et digitaux par emprunts. Les véhicules présents à l'actif bénéficient tous d'un engagement de reprise « buy back » de la part des constructeurs.

L'évolution de la trésorerie qui passe de 8,8 M€ à 15,3 M€ s'explique principalement par une évolution positive du BFR ainsi que par des livraisons de véhicules attendues sur fin 2018 et qui auront lieu début 2019.

La situation financière du groupe reste très saine avec des fonds propres de 16,3 M€, contre 15,7 M€ en 2017.

Indications sur les objectifs et la politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture.

Néant.

Indications sur l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie :

Se reporter à l'Annexe 1 du présent rapport sur l'analyse des risques.

2. SITUATION DES SOCIETES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

UCAR SA

Cette société regroupe les fonctions support du Groupe Ucar ainsi que les titres de ses filiales et de la majorité de ses participations.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 4.705.084,80 €, divisé en 1.742.624 actions de 2,70 € de valeur nominale chacune.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.596 K€ contre 2.979 K€ en 2017.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4.582 K€ contre 2.897 K€ en 2017.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 59 K€ contre 89 K€ en 2017.

Le résultat financier s'est élevé à 2.087 K€ contre 588 K€ en 2017. Ce poste contient principalement les dividendes reçus des filiales.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à -1.876 K€ contre -76 K€ en 2017, incluant notamment un abandon de créances de 2 M€ au profit de sa filiale Ucar Développement.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 530 K€ contre 643 K€ en 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 20.337 K€ contre 17.821 K€ fin 2017.

UCAR DEVELOPPEMENT

Cette société a eu en 2018 pour seule activité la location de véhicules à marque UCAR ou en marque blanche.

En 2018 le chiffre d'affaires total, incluant la revente des véhicules, s'est élevé à 11,4 M€ contre 9,8 M€ en 2017. L'activité location s'est établie à 5,6 M€ contre 5,9 M€ en 2017. L'activité de location a connu une baisse en 2018 du fait de l'impact de la fermeture de la succursale de Lille, le chiffre d'affaires location à périmètre constant pour les succursales restantes ayant été en croissance de +12%. Les ventes de voitures ont augmenté pour atteindre un montant de 5,8 M€ contre 3,9 M€ en 2017, totalement expliqué par la croissance des succursales restantes.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à +65 K€ contre -646 K€ en 2017.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à 1.398 K€ contre 3 K€ en 2017, incluant notamment un crédit exceptionnel de 2 M€ d'abandon de créances de la part de sa maison mère Ucar SA ainsi que des frais de réorganisation du réseau succursaliste.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 1.330 K€, contre une perte de -468 K€ en 2017.

UCAR LOCATION

Cette société exploite un concept de location courte durée en franchise, qui s'inscrit dans le concept d'UCAR de location de proximité au prix les plus bas du marché.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 2,4 M€ contre 2.5 M€ en 2017.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 39 K€ contre 1.151 K€ en 2017, le résultat 2017 incluant pour mémoire 620 K€ de cession des titres de Société Nouvelle De L'Estey à Ucar SA

SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY

Cette société est la société digitale du Groupe. Elle regroupe l'ensemble des activités informatiques et digitales ainsi que l'activité B to B (Ucar Key Accounts), dédiée aux clients grands comptes (assistants, assureurs et LLD).

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 15,6 M€ contre 11,6 M€ en 2017.

L'exercice 2018 se solde par un résultat net de 367 K€ contre 334 K€ en 2017.

SS2A COURTAGES

Cette société exerce une activité de courtage d'assurances et de services aux réseaux qui font partie du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 3,1 M€ contre 2,9 M€ en 2017.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 430 K€ contre 480 K€ en 2017.

UCAR FLEET

Cette société exerce une activité de centrale d'achat et de financement pour les entités exerçant la location de voitures dans le Groupe, ainsi que la gestion de flottes automobiles.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 12,3 M€ contre 9,7 M€ en 2017.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 54 K€ contre 111 K€ en 2017.

UCAR ACADEMY

Cette société regroupe les activités de formation du Groupe UCAR.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 404 K€ en 2018 contre 79 K€ en 2017.

Son résultat net se traduit par un bénéfice de 18 K€, contre une perte de 44 K€ en 2017.

UCAR PARTENAIRES

Cette société gère les activités de location du réseau Volkswagen Group France (Audi Rent depuis 2012 et VW Rent depuis 2016).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 2 M€ contre 1,9 M€ en 2017.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 162 K€ contre 302 K€ en 2017.

UCAR ASIA

Cette société était appelée à gérer les activités en Asie du Groupe UCAR.

Elle n'a pas enregistré de chiffre d'affaires en 2018.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 39 K€ en 2018, incluant un abandon de créances de 58 K€ de la part de sa maison mère Ucar SA.

Le Conseil d'administration d'UCAR SA, en date du 18 octobre 2018, a approuvé la dissolution de la société UCAR ASIA, laquelle est devenue effective sur le plan comptable au 31-12-2018 et le deviendra sur le plan juridique après une période de Striking Off de 6 mois.

DE L'ESTEY RENT SERVICES

Cette société, créée en juillet 2017, a repris les activités Opel Rent, activités auparavant gérées par SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 1.007 K€ contre 422 K€ en 2017.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 114 K€ contre 106 K€ en 2017.

3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTE

En complément des risques liés aux franchisés, des risques sur les litiges en cours, des risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés et des risques liés à la gestion d'un rythme de croissance organique soutenu, décrits ci-dessous, le Groupe considère que les principaux risques figurant en Annexe 1 au présent rapport (également mentionnés dans le prospectus enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers en juin 2011) sont toujours d'actualité à la date du présent rapport, bien que la Société poursuive son développement.

Risques liés aux franchisés

Le Groupe UCAR a constitué progressivement un réseau de franchisés qu'il a l'intention de continuer à développer fortement, franchises exclusives ou non. Les contrats de franchise signés avec le Groupe ont une durée de cinq ans et comportent une clause de non concurrence. Dans la grande majorité des cas les contrats sont renouvelés.

Durant la vie du contrat peuvent survenir un certain nombre d'évènements. D'une part certains franchisés peuvent être défaillants, ce qui rentre dans le risque d'entreprise. D'autre part les pratiques mises en œuvre par certains franchisés pourraient s'éloigner des standards d'image et de qualité des services offerts par UCAR elle-même à travers ses agences, ce qui pourrait être dommageable pour l'image et la notoriété de l'enseigne et peut amener UCAR à résilier le contrat unilatéralement.

Gérer ces différentes situations fait partie du savoir-faire d'un franchiseur expérimenté comme UCAR et ses équipes. UCAR mise sur une relation de proximité et s'attache à procurer à l'ensemble de son réseau de franchisés des stages de formation ainsi qu'un soutien au quotidien concernant tous les domaines opérationnels de leur activité.

Il est à noter qu'une évolution notable du droit de la franchise pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et le résultat du Groupe. UCAR a construit son organisation en s'entourant des conseils les plus qualifiés ainsi que des conseils de la Fédération de la Franchise dont elle est membre depuis plus de quinze ans.

Risques sur les litiges en cours

Il est à noter que depuis la création de la société UCAR, aucune contestation sur le savoir-faire, l'assistance et le contrat de franchise, par les franchisés, n'a jamais abouti et que le Groupe UCAR n'a pas de litiges de cette nature en cours.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Un des éléments moteurs du développement du Groupe UCAR est la qualité de son équipe de direction qui regroupe des profils complémentaires, chacun expert dans son domaine et tous professionnels du secteur de la location de véhicules. En cas de départ ou d'indisponibilité de l'un des membres, une grande partie de ses tâches pourrait être réalisée par un ou plusieurs des autres membres.

Le Groupe UCAR ne peut cependant garantir que l'indisponibilité ou le départ de certains collaborateurs ne serait sans effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. Les départs connus par avance sont préparés soigneusement, moyennant le choix de remplaçant à la hauteur de la tâche et d'une formation spécifiquement adaptée.

M. Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, fondateur et dirigeant d'UCAR s'implique quasi exclusivement dans les domaines liés à la stratégie, à l'innovation et à la communication.

Risques liés à la gestion d'un rythme de croissance organique soutenu

UCAR souhaite disposer d'un réseau de location fortement implanté sur toute la France, principalement en franchise. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur l'aptitude d'UCAR à :

- Recruter de nouveaux franchisés de qualité et motivés, et à les former efficacement ;
- Gérer l'accroissement des volumes à traiter en termes de flotte de véhicules, de son financement, d'assurances,
- Répondre aux attentes du réseau en matière d'assistance commerciale, de supports de communication et d'actions marketing,

tout en maintenant sa capacité d'innovation.

En même temps UCAR souhaite développer en France et exporter à l'étranger son modèle de réseau en marque blanche.

La Société pourrait connaître des difficultés à recruter et à former le personnel nécessaire pour soutenir le développement de ces activités.

Toutefois, UCAR estime avoir mis en place l'équipe de direction capable de développer les procédures opérationnelles, administratives et financières ainsi que le système d'information à même de gérer ces réseaux.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ici ou détaillés dans les annexes du Bilan.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A CE JOUR

Depuis le début de l'exercice en cours, le marché de la location de véhicules reste globalement stable.

Nos efforts nous poussent plus que jamais à un élargissement du marché avec notre positionnement prix et à l'augmentation des produits et services offerts à nos clients et à nos réseaux, ainsi qu'à la digitalisation des offres.

Le Groupe continue d'investir fortement sur ses plateformes technologiques et digitales. Ces investissements se concrétisent notamment par le lancement de nouvelles offres d'autopartage et le déploiement d'une flotte de véhicules connectés disponibles 24/7 via nos applications mobiles.

5. PERSPECTIVES

Les développements réalisés en 2017 et 2018 vont se poursuivre et s'accélérer sur 2019 :

- Le développement du réseau de franchisés à marque Ucar Rent Smarter, réseau qui est le véritable fer de lance du Groupe en matière d'innovation, reste un objectif prioritaire.
- L'accent sera mis sur :
 - o le déploiement et le développement de nouveaux partenariats avec les constructeurs et les groupes de distribution.
 - o le lancement de nouveaux services autour de l'Autopartage à destination des particuliers.
- Le Groupe entend ainsi continuer d'accroître encore fortement les investissements sur ses plateformes technologiques et digitales.

Poursuite des investissements d'Ucar Digital

En 2018, Jean-Claude Puerto, Président Fondateur du Groupe a révélé son projet au grand public au travers de la publication d'un essai « #partage ta bagnole ».

Dans cet ouvrage, Jean-Claude Puerto défend la thèse que les conditions d'un développement de la société du partage dans l'automobile sont maintenant réunies. Il exprime la conviction que cette transformation sera à la fois digitale et portée par les réseaux physiques de proximité.

Dans ce contexte, Ucar Mobility Group possède une position unique de tiers de confiance qu'il va chercher à renforcer.

Le Groupe va accroître ses investissements technologiques et étudie, pour ce faire, toutes les possibilités d'accompagnement.

Ucar Mobility Group va également renforcer le savoir-faire et les outils de ses réseaux pour en faire les moteurs et les principaux bénéficiaires de cette transformation.

« Une immense révolution est devant nous qui va bouleverser les usages automobiles. Les franchisés UCAR vont y prendre une part déterminante ».

UCAR

Les perspectives d'avenir sont liées au marché de la location, ainsi qu'au développement de l'activité des sociétés dans lesquelles UCAR détient une participation. Il est prévu d'augmenter le nombre de réseaux gérés en marque blanche, en signant des contrats avec de nouveaux constructeurs et distributeurs automobiles et de financement.

UCAR DEVELOPPEMENT

L'évolution de l'activité est fortement liée à l'évolution du marché de la location, accompagnée par la modification à apporter dans le mix de notre clientèle, entre autres en exploitant mieux les ventes aux grands comptes et les ventes e-commerce.

La société va continuer en 2019 son activité succursaliste à marque UCAR ainsi que son activité de location de véhicules en marque blanche pour le compte de Hyundai. De plus, la société continue ses discussions avec plusieurs constructeurs afin de renforcer son activité de location en marque blanche et compenser les effets de la cessation du contrat DS/Citroën.

UCAR LOCATION

Le développement de l'activité est lié au développement du réseau de franchises qui se poursuit chez les franchisés exclusifs et en agences dédiées, et des activités non exclusives (corners), mais aussi à l'évolution du marché. UCAR entend enregistrer en 2019 une augmentation du nombre de franchisés à sa marque et accélérer le déploiement des agences Yamaha rent.

SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY

Suite à l'apport des actifs informatiques et digitaux du Groupe UCAR effectué en 2017, la Société est devenue de façon pleinement opérationnelle en 2018 la Société Digitale du Groupe UCAR. Tous les efforts de la Société vont donc être portés afin de développer et d'intensifier la digitalisation de l'activité du Groupe UCAR et de développer et renforcer les plateformes technologiques, et ce en complément de son activité de facturation centralisée. La société entend continuer à développer son activité d'apporteur d'affaires grands comptes qui est en croissance soutenue depuis de nombreuses années.

SS2A COURTAGE

L'activité est liée à celle des sociétés du Groupe et au développement de l'offre de services. Le développement de SS2A COURTAGE s'appuie sur le développement des franchisés, des agences en marque blanche et le développement de nouveaux produits.

UCAR FLEET

La société va continuer son activité de Centrale d'Achat de flotte, dédiée au réseau d'agences franchisées et succursales du Groupe, ainsi qu'une activité de gestion totale de la flotte des succursales.

UCAR PARTENAIRES

La société poursuit le développement des deux réseaux en marque blanche qui lui ont été confiés.

UCAR ACADEMY

La société poursuit le développement de son activité de centre de formation et de recrutement auprès de l'ensemble des réseaux du Groupe.

UCAR ASIA

Cette société sera clôturée en 2019 à l'issue de la période Striking Off actuellement en cours.

DE L'ESTEY RENT SERVICES

Pour 2019, fort de son savoir-faire en marque blanche et afin de compenser les effets de la cessation du contrat avec Opel, la Société entend étendre ses actions auprès des autres constructeurs, des groupes de distribution et plus généralement de tous les acteurs concernés par le partage automobile.

6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Un renforcement des systèmes d'information et des développements de nouveaux applicatifs digitaux est en cours. Une équipe projet, créée à cet effet en 2018, sera renforcée en 2019 et les investissements R&D vont continuer en ce sens.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport, et d'approuver les comptes consolidés du Groupe UCAR qui vous ont été présentés conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

représenté par Jean-Claude Puerto-Salavert

Annexe 1

Autres facteurs de risque pour le Groupe

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Risques liés à la flotte de véhicules

- **Risques liés à l'accès aux protocoles avec les constructeurs automobiles**

Le déploiement des réseaux sous enseigne UCAR ou animés par UCAR et le maintien d'un positionnement « prix bas » dépend de la capacité d'UCAR à continuer à bénéficier des conditions d'achat attractives de l'ensemble des composantes d'une offre de location de véhicules, à savoir les conditions d'achat et de revente, les assurances, l'assistance. Parmi ces composantes, le coût de détention du véhicule s'avère particulièrement déterminant et impose à UCAR de continuer à bénéficier de l'accès aux « protocoles constructeurs » qui seuls permettent d'obtenir les conditions d'achat autorisant un positionnement « prix bas ». Les autres termes clés de ces protocoles sont, outre les remises à l'achat : les volumes, les primes de volumes, les conditions de mise en place et les conditions d'exercice des « buy back » (rachat). Ainsi, l'accès à ces accords et leur maintien dans le futur s'avèrent donc être essentiels pour le bon fonctionnement et le développement des activités du groupe. A défaut, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du groupe UCAR, sa situation financière, ses résultats ainsi que ses perspectives.

UCAR rencontre régulièrement les différents constructeurs et distributeurs de véhicules mais ne conclut d'accords qu'avec ceux qui lui permettent de respecter son approche « prix bas ». Au titre de l'exercice en cours, UCAR bénéficie de 11 protocoles constructeurs, déjà négociés, signés ou en cours de signature. En général les négociations débutent à l'automne de l'exercice précédent et les contrats sont conclus pour une période de un an. Depuis l'accès aux premiers protocoles en 2003, UCAR a pu se faire refuser un renouvellement suite au changement de politique commerciale du constructeur vis-à-vis des loueurs, ces changements étant toujours réversibles. Il est évident qu'UCAR opère chaque année en sélectionnant les meilleures opportunités du moment et que ses exigences lui interdisent parfois l'accès à certains constructeurs. Aussi, compte tenu de cet historique et de la qualité des relations établies avec l'ensemble des constructeurs, UCAR estime le risque de non renouvellement de l'un ou plusieurs de ces accords comme limité. En outre, le volume annuel d'achat de véhicules générés par le groupe fait d'UCAR un apporteur d'affaires non négligeable pour tous les constructeurs automobiles dont l'intérêt à voir cette relation se pérenniser est fort (écoulement de la production). Pour plus de précisions se reporter au paragraphe 6.5.2 du Prospectus.

Parmi les principaux fournisseurs du groupe on trouve les constructeurs et les établissements de financement.

- **Risques liés au financement de la flotte**

Pour l'essentiel, l'approvisionnement en véhicules du Groupe pour le réseau des succursales de même que pour les franchisés, se fait par des montages de « buy back » par lesquels un établissement de financement met en place un financement qui se traduit par le versement de loyers par le loueur en achetant le véhicule soit au constructeur ou au distributeur, soit au groupe UCAR, avec une clause de rachat par ce dernier, sur une durée convenue dès le départ dans le contrat (voir schéma décrit au paragraphe 6.5.2 du Prospectus).

La capacité du Groupe à obtenir les accords de financement pour les besoins de son réseau en propre et à conseiller et à appuyer les demandes des franchisés est déterminante pour réussir le développement de

la flotte et son renouvellement. De même que pour les constructeurs UCAR s'attache à développer auprès de chacun des établissements de financement des relations de confiance pour en faire de véritables partenaires dans la durée.

Risques liés aux autres partenariats

Les conditions obtenues tant auprès des sociétés, d'assistance et d'assurances sont déterminantes pour réussir à conserver un positionnement visant à offrir les prix le plus bas du marché. Une remise en cause des niveaux de tarifs obtenus par UCAR auprès de ces différentes catégories d'acteurs pourrait remettre en cause ce positionnement.

Les partenariats sont pour la plupart conclus pour une durée d'un an, renouvelables tacitement. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces partenariats et les conditions de ceux-ci.

Risques liés à la saisonnalité

Le domaine d'activité sur lequel intervient UCAR se caractérise par une saisonnalité structurelle marquée de la location durant la période courant d'avril à septembre. Du point de vue comptable, cela se traduit par un second semestre structurellement plus important (entre 55% et 60%) que le premier en termes de volumes d'activité et donc de chiffre d'affaires. Au plan de la flotte de véhicules, la gestion de la saisonnalité s'ajoute à la contrainte des dates de renouvellement des véhicules, le plus souvent programmées dès l'entrée du véhicule dans la flotte.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

UCAR intervient sur un secteur d'activité large et concurrentiel (voir le paragraphe 6.1.1 du Prospectus) qui présente cependant de fortes barrières à l'entrée pour des entreprises qui souhaiteraient s'implanter de façon pérenne et tenant notamment à la capacité à disposer d'une flotte de véhicules à louer et ensuite de pouvoir installer un réseau commercial étendu. De plus la Société estime que les offres du type Free Floating destinées à des locations pour quelques heures ne sont pas en concurrence avec les loueurs de véhicules courte durée mais contribuent plutôt à ouvrir le marché vers la location.

Forte de la taille de sa flotte qui lui procure une capacité de négociation auprès des constructeurs et des assurances, le Groupe estime que son offre comporte de nombreux facteurs de différenciation, et que son approche globale de la location de voitures peut lui permettre d'atteindre un leadership en France sur le marché de la location de proximité aux prix les plus bas du marché, ainsi que sur le marché de l'autopartage. Comme le Groupe a aussi une approche raisonnée sur les frais qu'il engage, il ne peut exclure que certains concurrents lancent des campagnes marketing à très grande échelle et affectent le développement commercial de UCAR.

Risques liés au marché de la location

Sur la base des évolutions constatées des comportements des consommateurs à l'égard de l'automobile et de la location (voir paragraphe 6.1.1 du Prospectus) et en se référant à d'autres marchés, comme les Etats-Unis, la Société considère que le marché en France a un potentiel de croissance élevé sur le long terme. Cependant le marché de la location de véhicules courte durée (LCD) subit les aléas de la conjoncture économique, comme beaucoup de secteurs d'activité économiques. Par son positionnement de proximité avec une forte clientèle de particuliers, le groupe UCAR se considère un peu moins affecté. Concernant le marché de la location longue durée (LLD), le Groupe vise essentiellement le segment des particuliers qui n'en est qu'à un stade d'amorçage en France. UCAR n'est donc pas dépendant de ce marché.

Risques clients

En dehors des clients Grands Comptes et Constructeurs, les locataires de véhicules sont clients du Groupe lorsqu'une succursale assure la prestation alors qu'ils demeurent clients du franchisé lorsque la location est effectuée auprès d'une agence franchisée exclusive ou non ou encore dans le réseau de franchise en marque blanche. Quelle que soit la situation, le Groupe estime ne pas subir de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs d'entre eux.

Le Groupe a signé des accords avec les constructeurs pour lesquels il travaille en marque blanche cadrant l'ensemble des relations et des partenariats. Le portefeuille de clients constructeurs est diversifié et UCAR entretient des relations de longue date avec chacun d'entre eux. Les contrats marques blanches avec les constructeurs sont conclus pour des durées variables. Ils sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Les clients Grands Comptes sont le plus souvent des sociétés d'assistance liées à des compagnies d'assurance avec lesquelles le Groupe signe des accords nationaux pour la location de véhicules de remplacement. UCAR entretient des relations de longue date avec la plupart d'entre eux. Les réclamations sont gérées en fonction de leur typologie par le service commercial, la comptabilité ou le service facturation. Ces accords sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Risques juridiques

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des noms et marques utilisées par le groupe ainsi que des noms de domaines.

Les principales marques et domaines sont présentés au chapitre 11 du Prospectus.

Risques liés à l'environnement réglementaire

L'activité de loueurs de véhicules est rattachée au monde des professionnels de l'automobile. Ces professions sont réglementées. Bien que la loi ne l'impose pas, la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle « loueur » est fortement recommandée. Un contrat répondant à cette recommandation a été mis en place pour les succursales du Groupe. Chaque contrat de franchise signé par le Groupe UCAR prévoit une obligation d'assurance également pour chaque franchisé.

Il existe au sein du Groupe une filiale (SS2A Courtage) disposant du statut de courtier en assurances correspondant à une activité réglementée. Ce statut est obtenu après étude d'un dossier composé d'une part d'un extrait de casier judiciaire vierge, de la justification d'une formation spécifique minimum figurant sur un livret de stage ainsi que de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle complétée d'une garantie financière. La filiale de courtage d'assurances est en conformité avec les obligations qui lui incombent.

Risques liés aux assurances

L'importance accordée par le Groupe à la fonction assurances, tant pour obtenir les meilleurs niveaux de couverture que les meilleures conditions de prix pour les besoins du Groupe mais aussi pour la clientèle des réseaux de franchises l'avait conduit à créer son propre cabinet de courtage en assurances dès l'origine.

Le Groupe estime que les différentes polices d'assurance souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Risques financiers

Risque de change

Néant.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers de couverture de taux.

Les actifs financiers étant généralement nettement supérieurs aux passifs financiers, la Société considère le risque de taux comme non significatif.

Risque actions

Néant.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2018 les dettes financières consolidées s'établissent à 13,7 M€ principalement constituées d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués.

Le remboursement des emprunts pour les véhicules de la flotte sont couverts à échéance par la revente de ces véhicules à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie du Groupe s'est établie au 31 décembre 2018 à 15,3 M€.

Le Groupe estime ne pas être confronté au 31 décembre 2018 à un quelconque risque de liquidité.

Risque technologique

Le système d'information dont dispose la Société, implémenté dans la quasi intégralité des points de vente (succursales et franchises) est déterminant pour les échanges d'informations et les flux financiers à l'intérieur du Groupe. Par sécurité, UCAR a opté en 2003 pour une organisation en mode hébergé chez deux prestataires externes présentant toutes les caractéristiques sécuritaires nécessaires. Bien que la Société mette en œuvre les moyens jugés adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de son système informatique, UCAR ne peut garantir une protection absolue contre les pannes, virus ou tout autre système d'intrusion malveillant.

Risques liés à la capacité des dirigeants à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe

Bien qu'elle privilégie la croissance organique, la Société pourrait procéder à des acquisitions dans le cadre de son projet de développement, notamment en vue d'établir rapidement un leadership sur certaines zones géographiques. Les risques liés à ces opérations de croissance externe seraient le cas échéant divers, la mobilisation de ressources importante, tant au plan humain que financier et elles pourraient générer un effet défavorable plus ou moins significatif sur les résultats la situation financière et les perspectives du Groupe.

Annexe 2

RESULTATS DU GROUPE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Article R.225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	2018	2017	2016	2015	2014
1) Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €
Nombre actions émises	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire HT	44 278 738€	35 615 200€	47 428 431€	55 209 762€	55 814 098 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	3 371 307 €	2 793 136 €	2 552 396 €	2 242 359 €	1 979 848 €
Impôt sur les bénéfices	229 066 €	576 042 €	632 649€	423 404 €	402 292 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0€	0€	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	968 506 €	931 313 €	1 135 816€	927 816 €	1 009 545 €
Résultat distribué	348 525 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €
3) Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	1.93 €	1.60 €	1.46 €	1.29 €	1.14 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.56 €	0.53 €	0.65 €	0.53 €	0.58 €
Dividende attribué à chaque action	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €
4) Personnel					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	77	75	89	108	120
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 262 293 €	3 336 031 €	3 493 698 €	3 821 684 €	3 805 907 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	1 569 681 €	1 561 849 €	1 632 789 €	1 705 854 €	1 726 852 €

Comptes consolidés au 31/12/2018

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

ETATS FINANCIERS

- 1 – BILAN CONSOLIDE
- 2 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
- 3- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
- 4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES – PART DU GROUPE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES COMPTABLES

- 1.1 – REFERENTIEL COMPTABLE
- 1.2 – MODALITES DE CONSOLIDATION
- 1.3 – METHODES ET REGLES COMPTABLES

2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 2.1 – ACTIVITE
- 2.2 – LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES
- 2.3 – ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE AU 31.12.2018
- 2.4 – SOCIETES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3 – COMPARABILITE DES COMPTES

- 3.1 – CHANGEMENTS COMPTABLES
- 3.2 – VARIATIONS DE PERIMETRE

4 – NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

- NOTE 4.1 – ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS
- NOTE 4.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- NOTE 4.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- NOTE 4.3 BIS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT-BAIL
- NOTE 4.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- NOTE 4.5 – STOCKS ET EN-COURS
- NOTE 4.6 – VENTILATION DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION PAR ECHEANCES
- NOTE 4.6 BIS – DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

NOTE 4.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NOTE 4.8 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 4.9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

NOTE 4.10 – DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

NOTE 4.11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 4.12 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 4.12BIS– DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 4.13 – DETAIL DES ACHATS ET VARIATION DE STOCK

NOTE 4.14 – DETAIL DES SERVICES EXTERIEURS

NOTE 4.15 – DETAIL DES AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 4.16 – RESULTAT FINANCIER

NOTE 4.17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 4.18 – IMPOT SUR LES RESULTATS

NOTE 4.19 – EFFECTIF MOYEN

NOTE 4.20 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTE 4.21 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan Consolidé

Bilan actif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2018	Valeurs Nettes 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition	4.1	470	489
Immobilisations incorporelles	4.2	3 438	2 682
Immobilisations corporelles	4.3	8 807	6 589
Immobilisations financières	4.4	367	301
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		13 082	10 061
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	4.5	32	44
Créances clients et avances versées	4.6	11 937	9 515
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	6 172	5 127
Valeurs mobilières de placement		250	283
Disponibilités		15 048	8 518
Total de l'Actif Circulant		33 439	23 487
TOTAL DE L'ACTIF		46 521	33 548

Bilan passif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2018	Valeurs Nettes 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital		4 705	4 705
Primes		1 597	1 597
Réserves		9 007	8 424
Ecart de conversion		1	1
Résultat net		969	931
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Capitaux Propres –Part du Groupe		16 278	15 659
Intérêts minoritaires		0	0
Total Capitaux propres		16 278	15 659
Provisions pour risques et charges	4.7	135	49
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	4.9	13 748	5 709
Dettes fournisseurs et avances reçues	4.10	10 676	8 066
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	5 684	4 064
Total Provisions et Dettes		30 242	17 889
TOTAL DU PASSIF		46 521	33 548

2 – Compte de Résultat Consolidé

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		45 155	36 256
Chiffre d'affaires	4.12	44 279	35 615
<i>Dont Ventes de marchandises</i>		17 233	11 893
<i>Dont Ventes de produits</i>			
<i>Dont Prestations de services</i>		27 045	23 722
Autres produits d'exploitation		876	641
Charges d'exploitation		43 380	34 571
Achats et variation de stock	4.13	29 415	21 826
Services Extérieurs	4.14	2 877	3 317
Autres charges externes	4.15	3 228	2 491
Impôts, taxes et versements assimilés		476	376
Charges de personnel		4 832	4 898
Dotations aux amortissements		2 174	1 286
Autres charges d'exploitation		378	378
Résultat d'exploitation		1 775	1 685
Charges et produits financiers	4.16	-71	-17
Résultat courant des entreprises intégrées		1 704	1 668
Charges et produits exceptionnels	4.17	-488	-142
Impôts sur les résultats	4.18	229	576
Résultat net des entreprises intégrées		987	950
Quote-part dans les résultats des sociétés mise en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		19	19
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		969	931
Intérêts minoritaires			
Résultat net - Part du groupe		969	931
Résultat par action en €		0,5558	0,5344
Résultat dilué par action en €		0,5443	0,5233

3- Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	969	931
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Quote part dans resultat sociétés en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dérive de résultat + Résultat de dilution		
Dotations aux Amortissements et provisions	1 733	1 005
Reprises des Amortissements et provisions	-45	-33
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Plus et moins values de cession	93	-256
Impôts différés	-1	65
Subventions virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 749	1 712
Variation des frais financiers		
Variation nette exploitation	245	-2 143
Var° de stock	12	15
Var° des Créances d'exploit°	-3 233	-727
Var° des Dettes d'exploit°	3 467	-1 431
Variation nette hors exploitation	-198	-96
Var°des créances hors exploitation	-138	-85
Var°des dettes hors exploitation	44	-51
Charges et produits constatés d'avance	-104	40
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	47	-2 238
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 796	-526
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-1 249	-1 319
Décaisst / acquisition immos corporelles	-6 698	-7 287
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	4 040	2 130
Subventions d'investissement encaissés		
Décaisst / acquisition immos financières	-10	-2
Encaisst / cession immos financières	8	33
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-17	-3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 925	-6 448
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-349	-349
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	14 500	6 668
Remboursement d'emprunts	-6 504	-1 922
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 648	4 397
VARIATION DE TRESORERIE	6 519	-2 576
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8 779	11 356
TRESORERIE A LA CLOTURE	15 298	8 779

4 – Variation des Capitaux Propres Consolidés – Part du Groupe

	Capital	Primes	Réserve légale	RàN	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
--	---------	--------	----------------	-----	----------	------------------------	----------------------------

Situation à la clôture 31/12/2016	4 705	1 597	374	6 406	858	1 136	15 075
--	--------------	--------------	------------	--------------	------------	--------------	---------------

Affectation du résultat 2016			97	1 701	-662	-1 136	0
Dividendes versés					-349		-349
Dividendes reçus							0
Résultat 2017						931	931
Autres variations					1		1
Situation à la clôture 31/12/2017	4 705	1 597	471	8 107	-152	931	15 659

en milliers d'Euros

Affectation du résultat 2017			0	294	637	-931	0
Dividendes versés					-349		-349
Dividendes reçus							0

Résultat 2018						969	969
Autres variations							0
Situation à la clôture 31/12/2018	4 705	1 597	471	8 401	137	969	16 278

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles comptables

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe UCAR ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 22 juin 1999, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales (modifié par les règlements CRC n°2002-10, n°2002-12, n°2004-03, n°2004-06, n°2004-14 et n°2005-10).

1.2 – Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Toutes les participations significatives dans lesquelles UCAR assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune autre méthode n'est utilisée.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits 'intérêts minoritaires' ;
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Règlement n°2015-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/16, conduit à ne plus amortir de façon systématique les écarts d'acquisition. Cependant, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice 2015 (option de 1ère application). A compter du 01/01/16, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, des nouveaux écarts d'acquisition positifs. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du groupe, l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis a été réalisée. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation de l'entreprise.

Jusqu'au 31 décembre 2010, les écarts d'acquisition positifs étaient amortis sur une durée de 10 ans. Compte tenu des tests de valeur réalisés (valeurs consolidées inférieures aux valeurs de marché), le groupe a décidé d'amortir les écarts d'acquisition sur une durée de 40 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et sont repris sur une durée n'excédant pas 5 ans.

Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre les sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 Décembre 2018, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

1.3 – Méthodes et règles comptables

Les principes et méthodes appliqués par le groupe UCAR sont les suivants :

1.3.1 - Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement comprennent notamment les frais engagés pour développer de nouvelles activités.

Ecart d'évaluation

Lors de l'acquisition des fonds de commerce de location courte durée appartenant aux sociétés AUTOP et SDL, la partie du prix affectée aux éléments incorporels a été réduite car elle prenait en considération le niveau de rentabilité constaté sur ces activités jusqu'alors.

Dans le cadre de l'exploitation développée par le groupe UCAR, il a été décidé de revaloriser les fonds de commerce afin de les faire apparaître dans les comptes consolidés pour leur valeur d'utilité. Le montant de cette revalorisation est de 1 079 K€, correspondant à la valeur de rachat des immobilisations corporelles rachetées à AUTOP et SDL ; soit un écart d'évaluation de 657 K€, traité en écart d'acquisition négatif.

Les fonds revalorisés ne font pas l'objet d'un amortissement.

Au cours de l'exercice 2018, les fonds de commerce ont été modifiés comme suit :

- la société UCAR DEVELOPPEMENT a procédé à la sortie d'une partie des fonds de commerce suite à la cession d'une de ses succursales pour une valeur consolidée de 54 K€.

Les autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées :

- du logo,
- de sites Internet,
- de noms de domaines,
- de logiciels,
- des frais de mise en place d'une nouvelle base de données.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Sites Internet	Linéaire	3 ans
Noms de domaine	Non amorti	
Logiciels	Linéaire	1 an, 3 ans, 5 ans ou 7 ans suivant valeurs
Base de données	Linéaire	5 ans, ou 3 ans si dévelop. complémentaires
Redevance	Linéaire	1 an

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

1.3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Matériel industriel	Linéaire	4 ans
Outillage industriel	Linéaire	4 ans
Installations et agencements	Linéaire	10 ans ¹
Matériel de transport ²		
Matériel de bureau neuf	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau d'occasion	Linéaire	1 an
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

¹ Certains agencements dont la durée d'utilisation est réduite font l'objet d'un amortissement limité entre 2 et 4 ans.

² Le matériel de transport utilisé dans le cadre de l'activité d'UCAR DEVELOPPEMENT est amorti selon les règles retenues dans les protocoles signés avec les fournisseurs de véhicules (constructeurs, importateurs et concessionnaires), ou à défaut en fonction de la durée d'utilisation effective.

1.3.3 - Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif, selon les modalités d'une acquisition pour la valeur d'origine au contrat.

Les biens concernés sont amortis sur des durées identiques à celle retenues pour les immobilisations détenues en pleine propriété ; l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les locations financières contractées dans le cadre du financement des véhicules par la société UCAR DEVELOPPEMENT destinées à la location courte durée ne font pas l'objet de retraitement.

1.3.4 – Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2018 compte tenu des valeurs réelles estimées.

1.3.5 – Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ». La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Le stock de marchandises détenu par le groupe est majoritairement constitué par le stock de carburant détenu au 31 décembre 2018.

1.3.6 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2018, le passage en pertes de créances anciennes et irrécouvrables a constitué une charge de 278 K€. Au 31 décembre 2017, cette charge s'élevait à 133 K€. L'essentiel de ces montants faisaient l'objet d'une provision pour dépréciation qui a été reprise concomitamment.

1.3.7 – Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Elles sont exclusivement constituées de SICAV monétaires, ou de certificats de dépôt ou de comptes à terme.

Depuis sa cotation sur le marché Euronext Growth, la société s'est dotée d'un contrat de liquidité.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat.

1.3.8 – Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément aux retraitements optionnels considérés comme préférentiels par le règlement 99-02, les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été pris en compte dans les comptes consolidés.

Il est rappelé que les sociétés consolidées relevant de la convention collective de l'automobile prennent déjà en compte dans leur résultat individuel les indemnités de fin de carrière, ces dernières étant versées trimestriellement à la caisse de retraite. En conséquence, les sociétés sont assurées pour l'IFC à IRP Auto et aucune provision n'est plus nécessaire. Les sociétés concernées sont NOUVELLE DE L'ESTEY, UCAR LOCATION, UCAR FLEET, UCAR DEVELOPPEMENT, UCAR PARTENAIRES, UCAR ACADEMY, DE L'ESTEY RENT SERVICES et UCAR SA.

Pour SS2A COURTAGE les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été comptabilisés en provision pour risques et charges pour un montant net de 8 K€.

1.3.9 – Impôts exigibles et différés

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux. La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale. A ce titre un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe, UCAR SA étant la tête de groupe.

Les impôts différés actifs nets des passifs ne sont pas constatés dès lors que le groupe n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer.

Un état détaillé des impôts différés d'actifs est présenté en note 4.8.

Les actifs d'impôt différé activés en consolidation au titre des déficits fiscaux sont au 31 Décembre 2018 de 369 K€.

La quasi-totalité des impôts différés concerne l'activation des déficits fiscaux. Pour ces impôts différés, le taux d'IS utilisé est de 28%.

1.3.10 – Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de l'activité normale du groupe UCAR, des litiges pourraient naître avec des tiers et des procédures pourraient être engagées.

Des provisions pour risques et charges seraient alors enregistrées dans les comptes dès que les effets de ces litiges et procédures pourraient être estimés.

Ces provisions seraient déterminées au cas par cas en fonction de l'appréciation prudente des risques attachés à chaque dossier.

Au 31 décembre 2018 le montant des provisions pour litiges figurant au passif est de 135 K€.

1.3.11 – Mode de reconnaissance du chiffre d'affaires

En fonction de la nature des revenus, les faits générateurs de comptabilisation du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Location de voitures : facturation de la prestation lors de la restitution du véhicule.
- Revenus franchisés : les redevances sont facturées mensuellement sur la base du chiffre d'affaires des franchisés ; les droits d'entrée et la formation sont enregistrés lors de la signature des engagements.
- Assurances : les produits sont constatés à chaque appel de prime.
- Vente de véhicules : le chiffre d'affaires est enregistré lors de leur livraison.
- Autres prestations : application des clauses contractuelles.

1.3.12 – Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

C'est pourquoi dans les comptes sociaux et consolidés ont été reclassés en chiffres d'affaires et en achats de marchandises les ventes et achats de véhicules immobilisés réalisés par UCAR DEVELOPPEMENT.

1.3.13 – Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Concomitamment à la mise en bourse, en 2011, puis en octobre 2014 puis juin 2015, des BSPCE ont été attribués, et leur nombre total actuel est de 36 900. Le résultat dilué par action est donc égal à 0.54 au 31 décembre 2018.

1.3.14 – Frais de remise en état et kilomètres supplémentaires

Dans le cadre de l'engagement de reprise des véhicules en location, les constructeurs peuvent facturer à la société UCAR DEVELOPPEMENT des frais de remise en état et des kilomètres supplémentaires.

Le montant de ces frais est aléatoire et dépend de l'appréciation de l'état du véhicule.

Ces frais sont comptabilisés dans les comptes de la société UCAR DEVELOPPEMENT lors de la restitution des véhicules et ne font pas l'objet de provision.

1.3.15 – Honoraires CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018 au titre du contrôle légal s'élève à 85 K€.

2 – Périmètre de consolidation

2.1 – Activité

UCAR met à la disposition des clients de l'enseigne des véhicules en location pour répondre à leurs besoins de mobilité :

- courte durée,
- remplacement et assistance,
- moyenne et longue durée.

L'enseigne est servie par différents réseaux :

- les franchisés, exclusifs ou en activité complémentaires ;
- les succursales, exploitées par la société UCAR DEVELOPPEMENT ;
- les réseaux partenaires constructeurs.

Les activités de courtage en assurance et de centrale d'achats constituent des activités supports.

UCAR LOCATION est le franchiseur.

L'ensemble du chiffre d'affaires consolidé est entièrement réalisé sur le territoire français.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'année 2018 a été marquée par un nombre d'agences en forte progression, notamment du fait du déploiement des programmes en marque blanche et par le lancement en fin d'année de nouvelles offres d'autopartage.

Sur le plan juridique, la société de formation du Groupe, UCAR TECH a été renommée UCAR ACADEMY, et UCAR SA a cédé les titres de participation qu'elle détenait dans Hitech SAS (son provider informatique) à Société Nouvelle De L'Estey, la société regroupant les activités informatiques et digitales du Groupe.

L'année 2018 a également été marquée par la fin de la réorganisation du réseau succursaliste, avec la fermeture de la succursale de Lille, le Groupe ayant décidé depuis 2017 d'effectuer un repositionnement stratégique vers un mode de commercialisation en franchise, à marque UCAR et en marque blanche.

Le Groupe Ucar a annoncé le 1er août 2018 la fin du programme de location de courte durée développé pour les marques Opel, DS et Citroën. Créé il y a près de 20 ans pour Opel, le programme avait été étendu avec succès aux marques DS et Citroën en 2017. La relation contractuelle a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour 2019, fort de son savoir-faire en marque blanche et afin de limiter les effets de la cessation des contrats sur sa progression, Ucar étendra ses actions auprès des autres constructeurs, des groupes de distribution et plus généralement de tous les acteurs concernés par le partage automobile.

Le Groupe a cependant poursuivi son plan de déploiement en marque blanche et a annoncé un nouvel accord de partenariat avec Yamaha France.

Le Groupe a également renforcé en 2018 ses investissements sur ses plateformes informatiques et digitales.

Un nombre d'agences toujours en forte progression

A fin décembre 2018, le Groupe comptait 471 agences contre 378 agences au 31 décembre 2017, en progression de 25%.

Notoriété de la marque

Afin d'affirmer la stratégie du Groupe de se positionner comme un acteur majeur de la Mobilité vis-à-vis des particuliers, des entreprises et des constructeurs automobiles, le Groupe UCAR a entièrement revisité son identité visuelle au cours de l'année 2018. Le Groupe UCAR est ainsi devenu début 2018 UCAR Mobility Group.

Fin 2018, la visibilité de la marque s'est encore accrue avec la participation à la Route du Rhum 2018 du bateau UCAR – St Michel, skipé par Yann Elies. Le bateau Ucar – St Michel a ainsi permis d'afficher haut et fort dans les médias et sur les réseaux sociaux la nouvelle identité visuelle d'Ucar Rent Smarter.

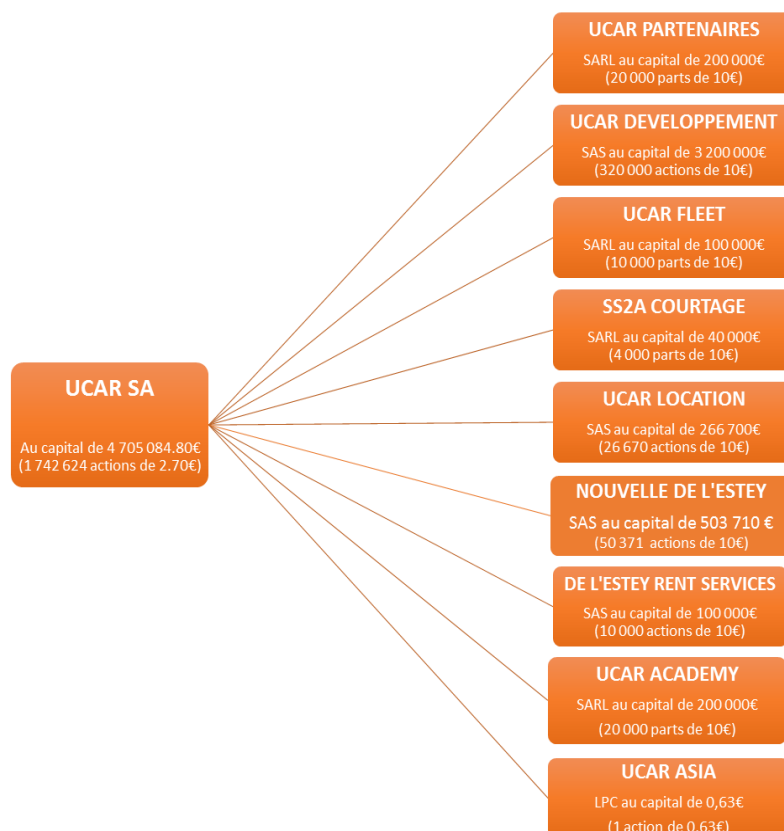
2.2– Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

	2018			2017		
Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)
SA UCAR	100	100	Mère	100	100	Mère
SAS UCAR LOCATION	100	100	IG	100	100	IG
SARL SS2A COURTAGE	100	100	IG	100	100	IG
SARL UCAR FLEET	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR DEVELOPPEMENT	100	100	IG	100	100	IG
SAS NOUVELLE DE L'ESTEY	100	100	IG	100	100	IG
SARL UCAR PARTENAIRES	100	100	IG	100	100	IG
SARL UCAR ACADEMY	100	100	IG	100	100	IG
SAS DE L'ESTEY RENT SERVICES	100	100	IG	100	100	IG
UCAR ASIA PTE. LTD.	100	100	IG	100	100	IG

(1) IG : Intégration globale

2.3– Organigramme du groupe consolidé au 31.12.2018



2.4 – Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés HI TECH SAS, VEHITEL, AUTO MARCHE DE L'EST et LIBRE VOITURE sont exclues du périmètre de consolidation, car la société UCAR ne dispose, directement ou indirectement, que d'une fraction égale respectivement à 15 %, 7,7% et 10 % et 25% des droits de vote de ces sociétés.

3 – Comparabilité des comptes

3.1 – Changements comptables

Néant.

3.2 – Variations de périmètre

Néant.

4 – Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 4.1 – Ecart d'acquisition positifs

	Valeurs au 31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Valeurs au 31/12/2018
UCAR LOCATION	174				174
UCAR DEVELOPPEMENT	619				619
SS2A COURTAGE	35				35
TOTAL VALEURS BRUTES	828	0	0	0	828
UCAR LOCATION	60	4			64
UCAR DEVELOPPEMENT	258	12			270
SS2A COURTAGE	21	3			24
TOTAL AMORTISSEMENTS	339	19	0	0	358
UCAR LOCATION	114	-4			110
UCAR DEVELOPPEMENT	361	-12			349
SS2A COURTAGE	14	-3			10
TOTAL VALEURS NETTES	489	-19	0	0	470

Ecart d'acquisition de la société UCAR DEVELOPPEMENT

Lors de l'acquisition des titres de la société UCAR DEVELOPPEMENT, des écarts d'acquisition positifs de 496 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 15 septembre 2000 d'un montant de 5 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 491 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Ecart d'acquisition de la société PROMOCAR

Lors de l'acquisition des titres de la société PROMOCAR, des écarts d'acquisition positifs de 124 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 18 septembre 2000 d'un montant de 37 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 87 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de PROMOCAR avec UCAR DEVELOPPEMENT, l'écart d'acquisition de la société PROMOCAR est désormais inclus dans celui de la société UCAR DEVELOPPEMENT.

Ecart d'acquisition de la société UCAR LOCATION

Lors de l'acquisition de 10 % des titres de la société UCAR LOCATION, un écart d'acquisition positif de 174 K€ a été constaté.

L'écart d'acquisition est amorti sur une durée de 40 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le changement de la durée d'amortissement des écarts acquis depuis 2008, de 10 à 40 ans, a été réalisé en 2011.

Ecart d'acquisition de la société SS2A COURTAGE

En 2012 a été constaté un écart sur l'acquisition de 5% des titres de SS2A COURTAGE de 35 K€, qui est amorti sur 10 ans.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Valeurs brutes						
Frais d'établissement	1 445	166				1 611
Concessions, brevets, licences	1 480	689	1			2 167
Fonds de commerce	376		54			322
Autres immobilisations incorp.	1 122					1 122
Immobilisations incorp. en cours	1 325	409	13			1 721
Avances et acomptes versés	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	5 747	1 264	68	0	0	6 943
Amortissements						
Frais d'établissement	1 012	269				1 281
Concessions, brevets, licences	1 118	127				1 245
Fonds de commerce	12	0				12
Autres immobilisations incorp.	922	43				965
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 065	439	0	0	0	3 506
Valeurs nettes						
Frais d'établissement	432	-102	0		0	330
Concessions, brevets, licences	362	561	1		0	922
Fonds de commerce	364	0	54		0	310
Autres immobilisations incorp.	199	-43	0		0	157
Immobilisations incorp. en cours	1 325	409	13		0	1 721
Avances et acomptes versés	0	0	0		0	0
TOTAL VALEURS NETTES	2 682	826	68	0	0	3 438

Note 4.3 - Immobilisations corporelles (*)

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Valeurs brutes						
Terrains *	0					0
Constructions *	91					91
Installations techniques, mat. et outillages ind.	34		2			31
Autres immobilisations corp.*	8 196	7 426	4 613			11 009
Immobilisations corp. en cours	0					0
Avances et acomptes versés	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	8 321	7 426	4 615	0	0	11 131
Amortissements						
Constructions	79	8				87
Installations techniques, mat. et outillages ind.	34		2			32
Autres immobilisations corp.	1 619	1 139	552			2 206
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 732	1 148	555	0	0	2 325
Valeurs nettes						
Terrains	0	0	0			0
Constructions	12	-8	0		0	4
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0	0	0			0
Autres immobilisations corp.	6 577	6 286	4 060		0	8 803
Immobilisations corp. en cours	0	0	0			0
Avances et acomptes versés	0	0	0			0
TOTAL VALEURS NETTES	6 589	6 278	4 060	0	0	8 807

(*) Inclut les retraitements des contrats en crédit-bail et de location financière, détaillés ci-dessous.

Les Autres immobilisations corporelles comprennent, entre autres, la partie immobilisée correspondant aux achats de la flotte de véhicules d'Ucar Développement, achats financés sous forme d'emprunts.

Note 4.3 bis - Immobilisations corporelles en Crédit-bail

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Valeurs brutes						
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0					0
Autres immobilisations corp.	156					156
TOTAL VALEURS BRUTES	156	0	0	0	0	156
Amortissements						
Constructions	0					0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0					0
Autres immobilisations corp.	156					156
TOTAL AMORTISSEMENTS	156	0	0	0	0	156
Valeurs nettes						
Terrains	0	0	0			0
Constructions	0	0	0			0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0	0	0			0
Autres immobilisations corp.	0	0	0			0
TOTAL VALEURS NETTES	0	0	0	0	0	0

En 2012, les contrats de crédit-bail existant sur les immeubles ont été rachetés.

Suite à la cession du local de Moulins en 2017, le Groupe n'a plus de crédits baux en date du 31/12/2017.

Note 4.4 - Immobilisations financières

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Valeurs brutes						
Titres de participation (*)	112					112
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres immobilisations financières (**)	189	10	8		64	254
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	301	10	8	0	64	367
Provisions pour dépréciation						
Titres de participation (*)						
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
TOTAL AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes						
Titres de participation (*)	112	0	0			112
Créances rattachées à des participations	0	0	0			0
Autres immobilisations financières	189	10	8			254
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS NETTES	301	10	8	0	0	367

(*) Les titres de participation des sociétés non consolidées concernent HITECH SAS, VEHITEL, AUTO MARCHE DE L'EST et LIBRE VOITURE.

(**) Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements versés.

Note 4.5 – Stocks et en-cours

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes 31/12/2018	Valeurs Nettes 31/12/2017
Matières premières				
En-cours				
Produits finis				
Marchandises	32	0	32	44
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	32	0	32	44

Note 4.6 – Ventilation des Créances et comptes de régularisation par échéances

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2018	Valeurs brutes 31/12/2017
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	12 742		12 742	10 181
Créances sociales	11		11	5
Créances fiscales	4 653		4 653	3 635
Comptes courants débiteurs	0		0	0
Débiteurs divers	833		833	908
Charges constatées d'avance (*)	302		302	207
Impôt différé actif	373		373	372
TOTAL CREANCES	18 915	0	18 915	15 308

(*) Concerne exclusivement des charges d'exploitation.

Note 4.6 bis – Dépréciation de l'actif circulant

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	666	459	320			805
Valeurs Mobilières	17	42	12			47
TOTAL	683	501	332	0	0	853

Note 4.7 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2018
Indemnités de fin de carrière	5	4				9
Litiges	0					0
Autres provisions	44	126	44			126
Ecart d'acquisition négatifs	0					0
TOTAL	49	130	44	0	0	135

Les autres provisions sont constituées principalement de provisions pour risque prud'hommes

Note 4.8 – Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2018, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Impôts différés actif	373	372	2
Impôts différés passif	0	0	0
Réserves consolidées	0	0	0
Résultat consolidé	1	-65	66

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2017	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2018
Impôt différé Actif				
Organic	0		0	0
Effort Construction	1		0	1
Déficits reportables	369		0	369
Ecart sur OPCVM et autres	0		0	0
Indemnités de fin de carrière	1		1	2
Contrats de location financement	0		0	0
Harmonisation des amortissements	0		0	0
Compensation IDA / IDP	0		0	0
TOTAL	372	0	1	373

	31/12/2017	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2018
Impôt différé Passif				
Contrats de location financement	0		0	0
Harmonisation des amortissements			0	
Compensation IDA / IDP	0		0	0
TOTAL	0	0	0	0

Note 4.9 – Emprunts et dettes financières diverses

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2018	Valeurs au 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles				0	0
Autres emprunts obligataires				0	0
Emprunts auprès des étbls de crédit (*)	10 791	2 957		13 748	5 686
Comptes courants créditeurs				0	0
Dettes financières diverses				0	23
Dettes financières Crédit-bail				0	0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	10 791	2 957	0	13 748	5 709

(*) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit :

- lignes de financement HSBC pour 408 K€
- lignes de financement OSEO pour 15 K€
- lignes de financement Palatine pour 1 876 K€
- lignes de financement LCL pour 6 000 K€ pour les achats de véhicules pour la flotte louée
- lignes de financement Crédit Agricole pour 5 383 K€ pour les achats de véhicules pour la flotte louée
- Concours bancaires pour 66 K€

Le remboursement de ces emprunts pour les véhicules de la flotte sont couverts à échéance par la revente de ces véhicules à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy back d'ores et déjà convenu par protocoles signés.

Note 4.10 – Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2018	Valeurs au 31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	9 721			9 721	7 233
Avances et acomptes reçus	955			955	833
Dettes sociales	788			788	883
Dettes fiscales	2 852			2 852	1 942
Fournisseurs d'immobilisations	1 932			1 932	1 206
Dettes diverses	97			97	9
Produits constatés d'avance	14			14	23
TOTAL AUTRES PASSIFS	16 360	0	0	16 360	12 130

Note 4.11 – Engagements hors bilan

1 – Engagements donnés

- Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 12,5 millions d'euros pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 Décembre 2018 le montant des engagements en cours s'élève à 9,4 M€.

- Engagement au profit d'un actionnaire

Néant.

2 – Engagements reçus

Le groupe bénéficie de la part de ses fournisseurs (constructeurs, importateurs, concessionnaires) d'engagements de reprises portant sur les véhicules immobilisés et exploités dans le cadre des activités de location. Au 31 décembre 2018, le montant de ces engagements s'élevait à 8,5 millions d'euros hors taxes.

Note 4.12 – Information sectorielle

KEUR	Période	Location véhicules	Services aux réseaux	Autres	Total
Chiffre d'affaires	Exercice 2018	3 373	40 633	273	44 279
Chiffre d'affaires	Exercice 2017	4 085	31 240	290	35 615
Chiffre d'affaires	Exercice 2016	5 991	40 952	486	47 428
Immobilisations	Exercice 2018	9 209	460	3 047	12 715
Immobilisations	Exercice 2017	7 030	518	2 211	9 760
Immobilisations	Exercice 2016	1 734	410	1 158	3 302
Résultat d'exploitation	Exercice 2018	-49	2 102	-278	1 775
Résultat d'exploitation	Exercice 2017	-570	2 608	-353	1 685
Résultat d'exploitation	Exercice 2016	-1 377	3 031	-337	1 318

Note 4.12bis – Détail du chiffre d'affaires

	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises (*)	17 233	11 893
Ventes de produits		
Prestations de services	27 045	23 722
<i>Dont Locations de véhicules</i>	<i>16 966</i>	<i>14 100</i>
<i>Dont Revenus des franchises</i>	<i>1 990</i>	<i>2 174</i>
<i>Dont Revenus Activité Assurance</i>	<i>2 961</i>	<i>2 732</i>
<i>Dont Revenus Partnerships</i>	<i>4 108</i>	<i>3 607</i>
<i>Dont Revenues Centrale d'Achats</i>	<i>770</i>	<i>819</i>
<i>Dont Autres</i>	<i>250</i>	<i>290</i>
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (**)	44 279	35 615

Note 4.13 – Détail des achats et variation de stock

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Achats de sous-traitance</i>	<i>12 381</i>	<i>9 670</i>
<i>Achats non stockés, matériel et fournitures</i>	<i>101</i>	<i>138</i>
<i>Achats de marchandises (*)</i>	<i>16 929</i>	<i>12 020</i>
<i>Variation stocks de marchandises</i>	<i>4</i>	<i>-2</i>
TOTAL ACHATS ET VARIATION DE STOCK	29 415	21 826

(*) Achats de véhicules directement liés à la gestion du parc locatif.

Note 4.14 – Détail des services extérieurs

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Locations et charges locatives</i>	1 720	1 764
<i>Entretien et réparations</i>	667	1 026
<i>Primes d'Assurance</i>	330	385
<i>Autres services extérieurs</i>	160	142
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	2 877	3 317

Note 4.15 – Détail des autres charges externes

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Honoraires et personnel extérieur</i>	305	561
<i>Publicité</i>	834	476
<i>Autres charges externes</i>	2 089	1 454
TOTAL AUTRES CHARGES EXTERNES	3 228	2 491

Note 4.16 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers		
Reprise prov. et amort. financiers	12	7
Autres produits de participation	13	12
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	0	22
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	26	42
Charges financières		
Dotation aux amortissements et provisions	42	27
Intérêts et charges financiers	51	31
Pertes de change	0	1
Charges nettes sur cession de VMP	3	0
Autres charges financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	97	59
RESULTAT FINANCIER	-71	-17

Note 4.17 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur op. de gestion	22	0
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits exceptionnels sur op. en capital	0	510
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs (*)</i>	0	510
Autres produits exceptionnels	200	0
Reprises de provisions & transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	222	510
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	562	398
<i>Dont créances irrécouvrables</i>		
Charges exceptionnelles sur ex. antérieurs	35	0
Charges exceptionnelles sur op. en capital	93	254
<i>Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs (*)</i>	93	254
Autres charges exceptionnelles	20	0
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	709	651
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-488	-142

(*) Au 31 décembre 2018, les charges exceptionnelles sur opération en capital correspondent aux éléments d'actifs dépréciés suite à la fermeture de la succursale de Lille.

Au 31 décembre 2018, les charges exceptionnelles sur opération de gestion correspondent principalement à des frais de fermetures et de réorganisation des succursales et incluent également 220 K€ pour un procès perdu contre l'administration fiscale concernant des taxes sur véhicules.

Note 4.18 – Impôt sur les résultats

Ventilation Impôt exigible – Impôt différé

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt exigible	230	511
Impôt différé	-1	65
TOTAL	229	576

Preuve d'Impôt

Rationalisation de l'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les résultats fiscaux	230	511
Impôt différé	-1	65
<i>Charge d'impôt sur les résultats consolidés</i>	229	576
Résultat net de l'ensemble consolidé	969	931
Amort. et reprises des Ecart d'acquisition	19	19
Impôt sur les résultats		
<i>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</i>	1 217	1 526
<i>Charge d'impôt théorique (28% jusqu'à 500 K€ puis 33,33%)</i>	379	509
DIFFERENCE D'IMPOT	-150	67

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté s'analyse comme suit :

Analyse de la différence d'impôt	Charges	Produits
Effets des changements de taux		
Effets des différences permanentes		13
Crédit d'impôt		137
TOTAL	0	150
DIFFERENCE NETTE		150

La ligne crédit d'impôt consiste en 14 K€ de crédit impôts famille (subventions crèche entreprise) et 122 K€ de crédit impôt recherche.

Note 4.19 – Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les sociétés intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Ingénieurs et cadres	45	44
Agents de maîtrise	14	14
Employés et techniciens	20	17
Ouvriers et apprentis	7	
TOTAL	86	75

Note 4.20 – Evènements post-clôture

Néant.

Note 4.21 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2015, M. Puerto-Salavert bénéficie d'une rémunération de 48 000 € par an.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2018 a décidé d'allouer une somme globale de 30 000 euros aux administrateurs, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

La Société de l'Estey, dont M. Puerto-Salavert est le président, a signé avec UCAR une convention d'animation en date du 18 juin 2015 et modifiée par avenants en date du 11 octobre 2016 et 15 juin 2017. Le montant annuel des prestations est fixé à 300 K€.



PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

UCAR S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2018

UCAR S.A.

10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt

Ce rapport contient 40 pages



UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt
Capital social : €4.705.085

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société UCAR S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vote assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UCAR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 16 avril 2019
KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.

Neuilly sur Seine, le 16 avril 2019
PricewaterhouseCoopers Audit

Franck Cournut
Associé

Matthias Barnert
Associé

Rapport de gestion sur les comptes UCAR SA au 31/12/2018

UCAR

Société Anonyme au capital de 4.705.084,80 euros
Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
432 028 173 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L 232-1 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour vous présenter les comptes et résultats et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux Comptes, celui de votre Conseil d'Administration, et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en sa séance du 16 avril 2019.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

La société conduit le développement des sociétés UCAR DEVELOPPEMENT SAS, UCAR LOCATION SAS, SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY SAS, SS2A COURTAGE SARL, UCAR FLEET SARL, UCAR PARTENAIRES SARL, UCAR ACADEMY SARL, DE L'ESTEY RENT SERVICES SAS et UCAR ASIA PTE. LTD. L'ensemble de ces sociétés est notamment dédié à la location voiture, laquelle est soit conduite directement par le Groupe UCAR, soit au travers de franchisés, ou encore en organisant les franchises d'autres réseaux (marques constructeurs). Ces sociétés servent aussi à fournir des services communs à tous les exploitants de la location voiture (services centraux).

Depuis juillet 2011, la Société est introduite en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 4.705.084,80 €, divisé en 1.742.624 actions de 2,70 € de valeur nominale chacune.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.596 K€ contre 2.979 K€ en 2017, soit une variation de 54,29 %.

Le chiffre d'affaires est en grande partie constitué de refacturations de frais centraux aux différentes filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4.582 K€ contre 2.897 K€ en 2017.

Les postes principaux sont :

- "Autres achats et charges externes" pour 2.888 K€ contre 1.258 K€ en 2017 soit une augmentation de 129,50 %.
- "Salaires et traitements et charges sociales" pour 1.310 K€ contre 1.297 K€ en 2017.

Au 31 décembre 2018, la société employait 19 salariés.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 59 K€ contre 89 K€ en 2017.

Le résultat financier s'est élevé à 2.087 K€ contre 588 K€ en 2017. Ce poste contient principalement les dividendes reçus des filiales.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à -1.876 K€ contre -76 K€ en 2017, ce montant étant notamment dû à l'abandon de créances de UCAR SA à sa filiale UCAR DEVELOPPEMENT pour 2 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 530.051,50 € contre 643.395,01 € en 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 20.336.829 € contre 17.821.081 € fin 2017.

Enfin, nous vous informons que le Conseil d'administration, en date du 18 octobre 2018, a approuvé la dissolution de la société UCAR ASIA, laquelle est devenue effective sur le plan comptable au 31-12-2018 et le deviendra sur le plan juridique après une période de Striking Off de 6 mois.

2 - EVOLUTION PREVISIBLE

Les perspectives d'avenir sont liées au marché de la location, ainsi qu'au développement de l'activité des sociétés dans lesquelles UCAR détient une participation. Il est prévu d'augmenter le nombre de réseaux gérés en marque blanche, en signant des contrats avec de nouveaux constructeurs automobiles et des groupes de distribution, en France, en Europe et à l'international et de développer le réseau de franchisés à marque UCAR.

De plus, le Groupe UCAR entend renforcer et développer en 2019 son empreinte technologique et continuer d'investir fortement dans les activités digitales.

3 - EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2019 a approuvé la mise en place de certaines délégations de compétence en matière d'augmentation de capital, au profit du Conseil d'administration.

Ces autorisations financières permettront à la Société d'accroître les modes de financement de ses projets ou opportunités de développement en fonction des conditions de marché et de mettre en place un plan d'actionnariat salarié à travers l'attribution d'actions gratuites.

4 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'ambition d'UCAR est d'accompagner les constructeurs automobiles à l'international et de renforcer son empreinte technologique et de nombreux efforts sont faits dans ce domaine.

5 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Nous vous renvoyons sur ce point au rapport sur les comptes consolidés.

6 - INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

6.1 Indications sur les objectifs et la politique de la société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture :

Nous vous renvoyons sur ce point au rapport sur les comptes consolidés.

6.2 Indications sur l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie :

Nous vous renvoyons sur ce point au rapport sur les comptes consolidés.

7 - DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D 441-4 I 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	72					119
Montant total des factures concernées en TTC	71 571	87 056	235	5 886	26 137	119 314
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	2,1%	2,5%	0%	0,2%	0,8%	3,4%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						7
Montant total des factures exclues TTC (facturation intercompany Groupe UCAR)						54 678
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais Légaux : 60 jours date facture					

Les dettes et comptes fournisseurs rattachés au bilan intègrent de plus 1 085 414 euros TTC de provisions pour factures non parvenues.

Article D 441-4 I 2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					-
Montant total des factures concernées en TTC	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-					20
Montant total des factures exclues TTC (facturation intercompany Groupe UCAR)	-					2 023 033
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais Légaux : 60 jours date facture					

Les créances et comptes clients rattachés au bilan intègrent de plus 1 569 690 euros TTC de provisions pour factures à établir.

8 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

En ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître un bénéfice de 299.808,50 €, nous vous proposons de l'affecter ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable	530.051,50 euros
Augmenté du poste "Report à Nouveau", soit	8.401.800,05 euros
	<hr/>
Forme un total distribuable de	8.931.851,55 euros
Sur lequel il est prélevé la somme de	348.524,80 euros
À titre de dividende aux associés,	
Soit un dividende brut par action de 0,20 euro.	
	<hr/>
Le solde, soit la somme de	8.583.326,75 euros
Est affecté au poste "Report à nouveau" du bilan	

Les sommes correspondantes au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

9 - MONTANT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES ET MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 % AINSI QUE LE MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices, lesquels étaient tous éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du CGI :

Exercice clos le :	Dividende global	Dividende par action
31.12.2017	348 524,80 €	0,20 €
31.12.2016	348 524,80 €	0,20 €
31.12.2015	348 524,80 €	0,20 €

10 - MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES (Charges visées à l'article 39.4 du C.G.I.)

Néant.

11 - ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration, pour l'exercice en cours, une somme totale brute annuelle maximum de 30.000 euros, à titre de jetons de présence.

12 - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2018 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

13 - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2018 aucune action gratuite aux mandataires sociaux.

14- PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL ET DROIT DE VOTE OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE DANS LE CAPITAL DE SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Néant.

15 - ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

- Société UCAR DEVELOPPEMENT :

Cette société a eu en 2018 pour seule activité la location de véhicules à marque UCAR (succursales) ou en marque blanche.

En 2018 le chiffre d'affaires total, incluant la revente des véhicules, s'est élevé à 11,4 M€ contre 9,8 M€ en 2017. L'activité location s'établit à 5,6 M€ contre 5,9 M€ en 2017, compte tenu notamment de la fermeture de la succursale de Lille en mai 2018.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 65 K€ contre -646 K€ en 2017, amélioration expliquée par l'impact positif de la réorganisation du secteur succursaliste ayant eu lieu en 2017.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à 1.398 K€ contre 3 K€ en 2017, 2018 incluant un crédit exceptionnel dû à l'abandon de créances réalisé par UCAR SA au profit d'UCAR DEVELOPPEMENT pour 2 M€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 1.330 K€ contre une perte de -468 K en 2017.

- Société UCAR LOCATION :

Cette société exploite un concept de location courte durée en franchise, qui s'inscrit dans le concept de location de proximité d'UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 2,4 M€ contre 2,5 M€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 39 K€ contre 1.151 K€ en 2017.

- SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY :

Cette société est la société digitale du Groupe UCAR.

Elle gère la facturation centralisée dédiée aux grands comptes ainsi que l'ensemble des actifs et activités digitaux du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 15,6 M€ contre 11,6 M€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un résultat net de 367 K€ contre 334 K€ en 2017.

- Société SS2A COURTAGES :

Cette société exerce une activité de courtage d'assurances et de services aux réseaux qui font partie du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 3,1 M€ contre 2,9 M€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 430 K€ contre 480 K€ en 2017.

- Société UCAR FLEET :

Cette société exerce une activité de centrale d'achat et de financement pour les entités exerçant la location de voitures dans le Groupe, ainsi que la gestion de flottes automobiles.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 12,3 M€ contre 9,7 M€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 54 K€ contre 111 K€ en 2017.

- Société UCAR ACADEMY :

Cette société regroupe les activités de formation du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 404 K€ contre 79 K€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 18 K€ contre une perte de 44 K en 2017.

- Société UCAR PARTENAIRES :

Cette société gère les activités de location du réseau Volkswagen Group France (Audi Rent depuis 2012 et VW Rent depuis 2016).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 2 M€ contre 1,9 M€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 162 K€ contre 302 K€ en 2017.

- Société UCAR ASIA :

Cette société était appelée à gérer les activités en Asie du Groupe UCAR.

Elle n'a pas enregistré de chiffre d'affaires en 2018.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 39 K€ en 2018, incluant un abandon de créances de 58 K€ de la part de sa maison mère Ucar SA.

Le Conseil d'administration d'UCAR SA, en date du 18 octobre 2018, a approuvé la dissolution de la société UCAR ASIA, laquelle est devenue effective sur le plan comptable au 31-12-2018 et le deviendra sur le plan juridique après une période de Striking Off de 6 mois.

- Société DE L'ESTEY RENT SERVICES :

Cette société, créée en juillet 2017, a repris les activités Opel Rent, activités auparavant gérées par SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'est élevé à 1 M€ contre 422 K€ en 2017.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 114 K€ contre 106 K€ en 2017.

16 - REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Néant.

17 - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

18 - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé :

	Titres achetés	Prix unitaire	Montant total	Titres vendus	Prix unitaire	Montant total	Frais de négociation
janv-18	162	20,00	3 240	583	19,51	11 373	0
févr-18	1 471	19,95	29 346	130	19,88	2 585	0
mars-18	231	19,52	4 508	115	19,70	2 265	0
avr-18	20	19,41	388	20	19,40	388	0
mai-18	882	19,07	16 822	161	19,40	3 123	0
juin-18	1 603	18,38	29 462	21	18,52	389	0
juil-18	653	17,71	11 565	22	17,55	386	0
août-18	656	17,57	11 528	242	18,08	4 376	0
sept-18	580	17,86	10 357	30	17,67	530	0
oct-18	1 071	16,33	17 486	22	16,91	372	0
nov-18	22	15,64	344	22	15,64	344	0
déc-18	854	15,61	13 330	38	15,68	596	0
	8.205		148.376	1.406		26.727	
actions inscrites au 31/12/2018				11.245			
valeur au cours d'achat				207.744			
valeur nominale				30.362			
fraction du capital représentée (en %)				0,65%			

Ces acquisitions ont été effectuées afin d’animer le cours de bourse de l’action de la Société au travers d’un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d’investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l’AMF.

19- AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D’ACHAT D’ACTIONS

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

20- INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L’AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

21- PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

22- SUCCESSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

23- ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

24 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

25 - IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l’article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l’identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de vote plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2018.

% détenu	Du capital social	Des droits de vote
Plus du vingtième		
Plus du dixième	AXA	
Plus des trois vingtièmes		AXA
Plus du cinquième		
Plus du quart		
Plus du tiers		
Plus de la moitié		
Plus des deux tiers	Jean-Claude PUERTO-SALAVERT (+Société de l’ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*	Jean-Claude PUERTO-SALAVERT (+Société de l’ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*

Plus des dix-huit vingtièmes		
Plus des dix-neuf vingtièmes		

*la Société de l'ESTEY est détenue à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT ;
JCP Pasteur est détenue directement et indirectement à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT;
JCP & Associés est détenue à 89,25 % par la Société de l'ESTEY ;
Existence d'un lien de parenté entre Jean-Claude PUERTO-SALAVERT et Tiphaine PUERTO.

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

26 - OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été déclarée par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

27 - RISQUES DE TAUX, RISQUES DE CHANGE, RISQUES SUR LES ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous vous renvoyons sur ce point au rapport sur les comptes consolidés.

28 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2018

Le titre UCAR (ALUCR) était coté à 19,87 euros au 01/01/2018 et 16,00 euros au 31/12/2018. Dans l'année le cours minimum a été à 15,20 euros et le maximum à 20,60 euros.

29- QUITUS - RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de cet exercice.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
représenté par Jean-Claude Puerto-Salavert

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent Rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé

Mandataires	Autres mandats exercés	
	Mandats	Sociétés
Jean-Claude PUERTO Président - Directeur Général	Membre du Conseil de Surveillance	OXATIS
	Président	SOCIETE DE L'ESTEY SAS
	Administrateur	AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE
	Gérant	ARTICA SARL CPB SCI JCP PASTEUR SCI JCP AULNAIES SCI JCP & ASSOCIES SARL SCI JCP RAPHAEL L'EQUATEUR SCI UCAR FLEET SARL UCAR PARTENAIRES SARL UCAR TECH SARL SS2A COURTAGE SARL
Philippe MARIE Administrateur	Président	BUILDER SAS HYPERHOME SAS HYPERLAND SCI TS GARDEN SAS
	Gérant	BUY&DROP SARL NEWLAND SCI SWAP SARL ROMWAY EUROPE SARL
	Co-gérant	LOGISEF SCI

Claude DUMAS-PILHOU Administrateur jusqu'au 14 juin 2018	Membre du Conseil de Surveillance	CAFE SATI
François PIERSON Administrateur jusqu'au 12 avril 2018 Représentant permanent de C.L.B, Administrateur depuis le 4 avril 2018	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGIPI (Association)
	Président du Conseil d'Administration	Inter Partner Assistance (SA Belgique) (groupe AXA) KEDGE Business School AGIPI RETRAITE (Association)
	Administrateur	Banque PSA Finance (SA) AXA Assurance Maroc (SA) AXA Holding Maroc (SA) AXA Cameroun (SA) AXA Côte d'Ivoire (SA) AXA Gabon (SA) AXA Sénégal (SA) AXA Assurance Algérie Dommage (SPA) AXA Assurance Algérie Vie (SPA) AXA Aurora Vida (SA Espagne) AXA Seguros Generales (SA Espagne) AXA Vida (SA Espagne) ASAF (Association) UFPS (Association) APRS (Association) BEM Dakar (Ecole de commerce)
Matthieu BEBEAR Représentant permanent jusqu'au 2 juillet 2018 d'AXA France IARD Administrateur	Directeur général délégué	AXA France Vie (SA)
	Directeur général délégué	AXA France IARD (SA)
	Directeur général	AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE (SAM)
	Directeur général	AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE (SAM)
	Président du Conseil d'administration	ASSOCIATIONS DIFFUSION SERVICES – ADIS (SA)
	Président du Conseil d'administration	JURIDICA (SA)
	Vice-président du Conseil de surveillance	AXA BANQUE (SA)
	Représentant permanent	AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE (SAM), membre du Conseil d'administration AXA Global P&C (SA)
	Membre du Comité d'administration	AXA LEGAL PROTECTION (SAS)
	Représentant permanent	AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE (SAM), Président du conseil de surveillance d'AXA WEALTH SERVICES - AWS (SAS)
	Administrateur	AXA France (GIE)
	Membre du comité de parrainage	AXA ATOUT CŒUR (Association)
	Administrateur	l'Association de Protection des fonctionnaires (Association)
Administrateur	AGIPI Retraite (Association)	

	Administrateur	GIE AGIPI
	Administrateur	AGIPI (Association)
Paul-Antoine CRISTOFARI Représentant permanent du 2 juillet au 15 décembre 2018 d'AXA France IARD Administrateur	Membre du Conseil de surveillance	SAS UNOFI
	Membre du Conseil de surveillance	SA UNOFI-ASSURANCES
	Membre du Conseil de surveillance	SA UNOFI-CREDIT
	Représentant permanent	SA ITELIS
	Représentant permanent	SA AXA ASSURCREDIT
	Représentant permanent	SA R2E
	Administrateur	SA NEUFLIZE VIE
	Membre du Comité de surveillance	NAXIS GBN
	Représentant permanent	ARCHITAS France (SA)
	Administrateur	NOBILAS
	Représentant permanent	MANYMORE
	Représentant permanent	AXA WEALTH SERVICES
	Membre du Comité de surveillance	DROUOT ESTATE
Charlotte COQUEBERT de NEUVILLE Représentant permanent depuis le 15 décembre 2018 d'AXA France IARD Administrateur	Administratrice et membre du Comité d'audit	JURIDICA (SA)
	Représentante permanente et Administratrice	ARCHITAS (SA)
	Membre du Comité de direction	ALPHA SCALE France (SAS)
	Administratrice	AXA ASSURCREDIT (SA)
	Administratrice	NEUFLIZE VIE (SA)
	Représentante permanente et Administratrice	UCAR (SA)
	Administratrice	AXA ANTILLES GUYANE (SA)
	Membre du Comité d'administration	DAILYDROITS (SAS)
Représentante permanente et membre du Conseil de surveillance	AXA WEALTH SERVICES (SAS)	
Florence LAGARDE Administrateur	Néant	Néant
Orietta CAPEZZUTO Administrateur	Néant	Néant
Tiphaine PUERTO Administrateur	Néant	Néant
Laurène PUERTO Administrateur	Néant	Néant

III- CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention réglementée n'est intervenue durant l'exercice, directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, le directeur général délégué, l'administrateur ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et d'autre part, des sociétés dont UCAR possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

IV- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe, au 31 décembre 2018, aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Article R.225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	2018	2017	2016	2015	2014
1) Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €
Nombre actions émises	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire HT	4 596 322 €	2 979 013 €	5 138 155 €	5 223 097 €	5 555 938 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	575 643 €	1 837 414 €	2 529 291 €	1 300 721 €	2 082 945 €
Impôt sur les bénéfices	-259 261 €	-42 453 €	55 798 €	61 521 €	44 431 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0€	0€	0€	0€	0€
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	530 052 €	643 395 €	2 146 238 €	162 879 €	1 778 685 €
Résultat distribué	348 525 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €
3) Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.33 €	1.05 €	1.45 €	0.75 €	1.18 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.30	0.37	1.23 €	0.09 €	1.02 €
Dividende attribué à chaque action	0.20€	0.20€	0.20 €	0.20 €	0.20 €
4) Personnel					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	19	20	19	17	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	870 856 €	885 446 €	1 058 056 €	1 052 786 €	1 016 596 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	439 342€	411 646 €	503 584 €	512 251 €	435 907 €

Comptes sociaux UCAR SA au 31/12/2018

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS

1 – BILAN

2 – COMPTE DE RESULTAT DU 01/01 AU 31/12/2018

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2018

ETAT DES CREANCES

ETAT DES DETTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER

PRODUITS A RECEVOIR

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

ENGAGEMENTS

HONORAIRES CAC

EVENEMENTS POST CLOTURE

EFFECTIF

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan

Bilan actif au 31/12/2018

	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS N	MONTANTS N-1
Frais d'établissement	1 388 918	1 244 381	144 537	376 879
Frais de développement			0	0
Concessions, brevets et droits simil.	409 687	74 037	335 651	206 419
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
IMMO. INCORPORELLES	1 798 606	1 318 418	480 188	583 298
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	390 145	237 325	152 820	167 290
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMO. CORPORELLES	390 145	237 325	152 820	167 290
Autres participations	7 090 139	1 607 930	5 482 209	5 498 709
Créances ratt. part.				
Actifs financiers				
Autres immos. financières	129 800		129 800	127 840
IMMO. FINANCIERES	7 219 939	1 607 930	5 612 009	5 626 549
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 408 690	3 163 673	6 245 017	6 377 137
Stocks Matières Premières				
Stocks d'encours				
Stocks de pdts interm.& finis				
Stocks de marchandises				
STOCKS	0	0	0	0
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	3 592 723		3 592 723	1 829 190
Autres créances	6 032 959		6 032 959	5 023 315
CREANCES	9 625 683	0	9 625 683	6 852 505
Valeurs mobilières			0	0
VMP / Actions propres	297 352	47 320	250 032	283 400
Disponibilités	4 020 811		4 020 811	4 284 175
Instruments financiers				
TRESORERIE	4 318 162	47 320	4 270 842	4 567 575
Charges constatées d'avance	195 287		195 287	23 864
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 139 132	47 320	14 091 812	11 443 944
TOTAL ACTIF	23 547 822	3 210 993	20 336 829	17 821 081

Bilan passif au 31/12/2018

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Capital social	4 705 085	4 705 085
Primes d'émission	1 596 806	1 596 806
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	470 508	470 508
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 401 800	8 106 930
CAPITAL ET RESERVES	15 174 199	14 879 329
RESULTAT DE L'EXERCICE	530 052	643 395
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 704 251	15 522 724
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
PROVISIONS	0	0
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès étab. de crédit	2 299 209	682 770
Emprunts et dettes financières divers	93 160	331 773
DETTES FINANCIERES	2 392 369	1 014 543
Avances et acomptes reçus / com.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 330 977	112 377
Dettes fiscales et sociales	864 281	605 236
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	2 491
Autres dettes	44 951	563 710
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
AUTRES DETTES	2 240 209	1 283 814
TOTAL DETTES	4 632 578	2 298 357
TOTAL PASSIF	20 336 829	17 821 081

2 – Compte de Résultat du 01/01 au 31/12/2018

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Ventes de marchandises		
Ventes de services	4 596 322	2 979 013
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 596 322	2 979 013
Production stockée		
Production immobilisée	44 725	
Subventions d'exploitation		
Reprises amort.et prov., transfert de charges		
Autres produits	321	7 472
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 641 368	2 986 485
Achats de marchandises		
Variation stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approv.		
Variation stocks (matières premières et autres appr.)		
Autres achats et charges externes	2 888 403	1 258 486
Impôts, taxes et versements assimilés	93 751	30 984
Salaires et traitements	870 856	885 446
Charges sociales	439 342	411 646
Dotations aux amortissements sur immo.	262 363	309 325
Dotations aux provisions sur immo.		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	27 469	1 581
CHARGES D'EXPLOITATION	4 582 183	2 897 468
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 185	89 017
Produits financiers de participations	2 076 193	1 485 397
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	60 816	18 385
Reprises sur prov. et transfert de charges	11 690	7 435
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	189	21 717
PRODUITS FINANCIERS	2 148 888	1 532 933
Dotations financières aux prov. & amort.	42 488	927 146
Intérêts et charges assimilées	16 288	18 008
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de VMP	2 759	173
CHARGES FINANCIERES	61 535	945 327
RESULTAT FINANCIER	2 087 353	587 606
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 146 537	676 623
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200 045	1 508 211
Reprise sur provisions et transfert de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 045	1 508 211
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 057 822	75 681
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 969	1 508 211
Dotations exceptionnelles aux amt. et prov.		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 075 791	1 583 892
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 875 746	-75 681
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-259 261	-42 453
BENEFICE OU PERTE	530 052	643 395

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

La société SS2A a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 440.000 euros.

La société UCAR LOCATION a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 800.100 euros.

La société UCAR FLEET a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 100.000 euros.

La société UCAR PARTENAIRES a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 300.000 euros.

La société SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 352.597 euros.

La société DE L'ESTEY RENT SERVICES a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 70.000 euros.

UCAR continue d'investir pour favoriser le développement de l'ensemble du Groupe.

Afin d'affirmer la stratégie du Groupe de se positionner comme un acteur majeur de la Mobilité vis-à-vis des particuliers, des entreprises et des constructeurs automobiles, Le Groupe UCAR a entièrement revisité son identité visuelle au cours de l'année 2018. Le Groupe UCAR est ainsi devenu début 2018 UCAR Mobility Group. Dans le même sens, la visibilité de la marque s'est encore accrue avec la participation à la Route du Rhum 2018 du bateau UCAR – St Michel. Les investissements et dépenses liés à cette nouvelle stratégie de communication sont inclus dans les comptes 2018 d'UCAR SA.

En 2018, un abandon de créances a été effectué par UCAR SA au profit d'UCAR DEVELOPPEMENT à hauteur de 2,0 M€ assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Le Conseil d'administration d'UCAR SA, en date du 18 octobre 2018, a approuvé la dissolution de la société UCAR ASIA, laquelle est devenue effective sur le plan comptable au 31-12-2018 et le deviendra sur le plan juridique après une période de Striking Off de 6 mois.

UCAR SA a cédé en octobre 2018 les 15% des titres de la société Hitech SAS qu'elle détenait auparavant à Société Nouvelle De L'Estey, la Société Digitale du Groupe UCAR.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 sont établis conformément au PCG. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Dans le cadre de l'intégration fiscale, active au 1er janvier 2009 et en application des articles 223A et sq du CGI, la société UCAR étant la société mère, intègre le résultat de l'ensemble du groupe.

A la clôture de chaque exercice :

-les filiales déficitaires reçoivent à titre définitif de la société UCAR une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou virtuelle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ces déficits. Chacune des « filiales déficitaires » sera titulaire d'une créance sur la société UCAR.

-les filiales bénéficiaires versent à la société UCAR, à titre de contribution ou de paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats respectifs en l'absence du groupe.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64. Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 13.606,26€.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises (art. 244 quater C du CGI).

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement comprennent notamment des frais engagés pour développer de nouvelles activités.

Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des logos et des marques détenues par UCAR SA pour l'ensemble du Groupe UCAR.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Frais de prospection	Linéaire	5 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

Immobilisations corporelles

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

-Agencement et aménagement des constructions	3, 5 ou 10 ans
-Mobilier	10 ans
-Matériel informatique	1, 3, 4 ou 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'usage, déterminée en fonction de la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage des titres de participations a été justifiée sur la base de prévisions d'activités et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux et du fait du contexte particulier de l'activité du Groupe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Consolidation

La société UCAR en sa qualité d'holding établit des comptes consolidés, selon la méthode de l'intégration globale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2018
Valeurs brutes					
Frais d'établissement (1)	1 388 266				1 388 266
Fonds de commerce	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	276 313	151 343	17 969		409 687
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	291 529	7 465			298 994
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	87 861	3 292			91 153
Immobilisations incorp. en cours	0	652	0		652
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (2)	7 234 478	1 960	16 500		7 219 938
TOTAL GENERAL	9 278 447	164 712	34 469	0	9 408 690
Amortissements					
Frais d'établissement (1)	1 011 387	232 994			1 244 381
Fonds de commerce	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	69 894	4 142			74 036
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	134 366	21 837			156 203
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	77 733	3 393	3		81 123
Immobilisations incorp. en cours	0				0
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (2)	1 607 930				1 607 930
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 901 310	262 366	3	0	3 163 673
Valeurs nettes					
Frais d'établissement (1)	376 879	-232 994	0		143 885
Fonds de commerce	0	0	0		0
Concessions, brevets et droits similaires	206 419	147 201	17 969		335 651
Terrains	0	0	0		0
Constructions	0	0	0		0
Inst. techniques et outillage ind.	0	0	0		0
Inst. générales, agenc. et divers	157 163	-14 372	0		142 791
Matériel de transport	0	0	0		0
Autres immobilisations corp.	10 129	-102	-3		10 030
Immobilisations incorp. en cours	0	652	0		652
Avances et acomptes versés	0	0	0		0
Immobilisations financières (2)	5 626 548	1 960	16 500		5 612 008
TOTAL VALEURS NETTES	6 377 137	-97 655	34 466	0	6 245 017

(1) Les frais d'établissement comprennent notamment les frais engagés pour développer de nouvelles activités.

(2) Les immobilisations financières contiennent les titres des filiales et des participations d'UCAR SA et comprennent une dépréciation de 1 608 K€ des titres UCAR DEVELOPPEMENT détenus par UCAR SA pour tenir compte des différentes

cessions et fermetures de succursales effectuées depuis 2014. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

ETAT DES PROVISIONS

	31/12/2017	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2018
<i>PROVISIONS REGLEMENTEES</i>					
Amortissements dérogatoires	0				0
Autres provision réglementées	0				0
TOTAL I	0	0	0	0	0
<i>PROVISIONS RISQUE ET CHARGES</i>					
Indemnités de fin de carrière	0				0
Litiges	0				0
Autres provisions	0				0
Ecarts d'acquisition négatifs	0				0
TOTAL II	0	0	0	0	0
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</i>					
Sur immobilisations	1 607 930	0	0		1 607 931
Sur stocks et en cours	0				0
Sur comptes clients	0				0
Autres provisions pour dépréciation	16 521	42 489	11 690		47 320
TOTAL III	1 624 451	42 489	11 690	0	1 655 251
TOTAL GENERAL	1 624 451	42 489	11 690	0	1 655 251

Les provisions sur immobilisations comprennent une dépréciation de 1 608 K€ des titres UCAR DEVELOPPEMENT détenus par UCAR SA pour tenir compte des différentes cessions et fermetures de succursales effectuées depuis 2014. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2018

Informations financières	Capital (6)	Capital souscrit non appelé	Capitaux propres autres que le capital	Q.P du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis, pas encore remboursés	Montant cautions et avals données	Chiffres d'affaires ht du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
Filiales et participations											
A.RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS											
1.Filiales (+50% du capital détenu)											
UCAR LOCATION - -	266 700		533 858	100,00	360 350	360 350			2 385 577	39 147	800 100
SS2A COURTAGE- -	40 000		650 810	100,00	106 267	106 267			3 142 778	429 944	440 000
UCAR DEVELOPPEMENT - -	3 200 000		-842 416	100,00	5 007 930	3 400 000			11 366 646	1 329 664	
UCAR FLEET - -	100 000		360 171	100,00	100 000	100 000			12 331 781	53 762	100 000
UCAR ACADEMY - -	200 000		-83 992	100,00	200 000	200 000			404 126	18 106	
UCAR PARTENAIRES - -	200 000		387 222	100,00	200 000	200 000			2 040 267	161 637	300 000
SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY --	503 710		498 276	100,00	919 846	919 846			15 641 703	367 120	352 597
DE L'ESTEY RENT SERVICES --	100 000		149 928	100,00	100 000	100 000			1 007 209	113 858	70 000
UCAR ASIA - -	1		1	100,00	1	1			0	38 623	0
2.Participations (10% à 50% du capital détenu)											
AUTO MARCHÉ DE L'EST	420 000		168 454	10,00	78 000	78 000			619 439	20 715	0
LIBRE VOITURE SARL	10 000		0	25,00	2 500	2 500			ND	ND	0
B.RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1.Filiales non reprises au §A:											
a.Filiales françaises											
b.Filiales étrangères											
2.Participations non reprises au §A :											
a.Dans des sociétés françaises	198 184		140 684	7,69	15 245	15 245			1 358 133	23 831	0
b.Dans des sociétés étrangères											

ETAT DES CREANCES

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2018	Valeurs brutes 31/12/2017
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	3 592 723		3 592 723	1 829 190
Créances sociales	3 770		3 770	2 150
Créances fiscales	548 127		548 127	293 504
Groupe et associés	5 264 267		5 264 267	4 722 728
Débiteurs divers	216 796		216 796	4 933
Charges constatées d'avance	195 287		195 287	23 864
TOTAL CREANCES	9 820 970	0	9 820 970	6 876 369

ETAT DES DETTES

	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2018	Valeurs au 31/12/2017
Emprunts obligataires				0	0
Emprunts et dettes vs établ. crédit	2 091 000	208 209		2 299 209	682 770
Emprunts et dettes financ. divers		63 025		63 025	63 025
Fournisseurs et comptes rattachés	1 330 977			1 330 977	112 377
Dettes sociales	214 740			214 740	270 644
Dettes fiscales	649 541			649 541	334 591
Fournisseurs d'immobilisations				0	2 491
Groupe et associés	30 135			30 135	268 749
Dettes diverses	44 951			44 951	563 710
Produits constatés d'avance				0	0
TOTAL AUTRES PASSIFS	4 361 344	271 234	0	4 632 578	2 298 357

* Les emprunts et dettes vs établissements crédit comprennent un emprunt auprès d'HSBC et de La Palatine pour accompagner le développement du Groupe.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	195 287	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	195 287	0

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2018
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Autres dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085 414
Dettes fiscales et sociales	178 324
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	38 987
TOTAL	1 302 725

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2018
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 569 690
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Autres créances	202 160
Intérêts courus à recevoir	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 771 850

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Pénalités/Amendes	90	
Exercices antérieurs		
VNC immobilisations corporelles		
Autres exceptionnels de gestion	2 057 733	
Exceptionnels divers	17 969	200 045
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	2 075 792	200 045

Les autres charges exceptionnelles de gestion incluent 2 M€ d'abandon de créances d'UCAR au profit d'UCAR DEVELOPPEMENT

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	31/12/2018
Accroissements	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0
Allègements	
O.R.G.A.N.I.C	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	0
Déficits reportables	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 742 624	2.70
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 742 624	2.70

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	31/12/2018	31/12/2017
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	8 106 930	6 405 886
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	643 395	2 146 238
Prélèvement sur la prime d'émission		
TOTAL I = Total Distribuable	8 750 325	8 552 124
Affectation aux réserves		
Réserve légale	-	-96 669
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Autres réserves		
Réserve spéciale avant incorporation du capital		
Dividendes	- 348 525	-348 525
Autres répartitions		
TOTAL II = Report à Nouveau année en cours	8 401 800	8 106 930

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde Initial	Affectation	Opération en Capital	Amts Dégrogatoires	Dividendes versés	Solde final	Variation	Variation en %
Capital social	4 705 085					4 705 085	0	0%
Primes liées au capital social	1 596 806					1 596 806	0	0%
Ecart de réévaluation	0					0	0	
Réserves	0					0	0	
Réserve légale	470 508					470 508	0	0%
Réserve indisponibles	0					0	0	
Réserve statutaires ou contr.	0					0	0	
Réserve réglementées	0					0	0	
Autres réserves	0					0	0	
Ecart d'équivalence	0					0	0	
Report à nouveau	8 106 930	643 395			-348 525	8 401 800	294 870	4%
Résultat de l'exercice	643 395	-643 395				530 052	-113 343	-18%
Total	15 522 724	0	0	0	-348 525	15 704 251	181 527	1%

ENGAGEMENTS

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

La société UCAR SA est soumise à la convention collective de l'automobile et verse depuis le 1^{er} janvier 2014, auprès de l'IRP AUTO, une cotisation obligatoire d'indemnité de fin de carrière, qui couvre les versements incombant à la société en cas de mise à la retraite, de départ à la retraite, et de licenciement.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 12,5 millions d'euros pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 Décembre 2018 le montant des engagements en cours s'élève à 9,4 M€.

ENGAGEMENTS RECUS

UCAR SA a consenti en 2009 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2010 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 570.000 euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

En 2012, UCAR SA a reçu un montant de 68.348 euros de sa filiale UCAR Développement, en conséquence de la clause de retour à meilleure fortune sur l'abandon de créance consenti en 2009.

UCAR SA a consenti en 2013 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2015 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.400.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2018 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 2.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes sociaux pour la société UCAR SA au 31 décembre 2018 s'élève à 43 K€, à savoir 24 K€ pour les honoraires de PWC et 19 K€ pour les honoraires de KPMG.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

EFFECTIF MOYEN

	31/12/2018	31/12/2017
Ingénieurs et cadres	11	13
Agents de maîtrise	3	3
Employés et techniciens	3	4
Ouvriers et apprentis	2	0
TOTAL	19	20

Rapport des Commissaires aux comptes / sociaux

UCAR SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
UCAR SA
10, rue Louis Pasteur
92100 Boulogne-Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UCAR SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

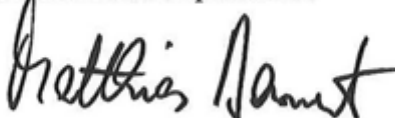
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Mérégnac, le 16 avril 2019 Les

commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Matthias Barnert

KPMGSA



Franck Cournut

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

UCAR SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
UCAR SA
10, rue Louis Pasteur
92100 Boulogne-Billancourt

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur :

- les conventions et engagements réglementés non autorisés préalablement, établi en application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce.
- les conventions et engagements réglementés déjà approuvés par l'assemblée générale ;

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, ainsi que, le cas échéant, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Abandon de créance d'UCAR SA au profit d'UCAR DEVELOPPEMENT, avec clause de retour à meilleure fortune, signé le 31 décembre 2018 pour un montant de 2 M€. Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par simple omission ;
- Abandon de créance d'UCAR SA au profit d'UCAR ASIA, signé le 8 novembre 2018, pour un montant de 77.497,06 SGD. Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par simple omission ;
- Bail de location portant sur les parkings situés au 10 rue Louis Pasteur – 92100 Boulogne-Billancourt, conclu entre JCP PASTEUR et UCAR SA, en date du 2 novembre 2018, pour un montant annuel HT de 57.050 €. Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par simple omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 16 avril 2019 votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori ces conventions.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention d'animation entre la SOCIETE DE L'ESTEY SAS et UCAR SA, approuvée lors du CA d'UCAR du 18 juin 2015, et modifiée par avenants autorisés par les CA d'UCAR en date du 11 octobre 2016 et du 27 avril 2017.
 - Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - Nature et objet : la SOCIETE DE L'ESTEY SAS effectuée au profit de la société UCAR SA des prestations d'animation et de services.
 - Modalités : 300 000 € hors taxes par an validé par avenant lors du CA du 27 avril 2017
 - Montant hors taxes facturé sur l'exercice 2018 : 300 000 €.
 - Motifs justifiant de son intérêt pour la société : après avoir examiné les termes et conditions, notamment financières, le conseil d'administration du 11 octobre 2016 a estimé que « les prestations de services et l'animation fournies par la SOCIETE DE L'ESTEY SAS à UCAR SA sont nécessaires à cette dernière. »
- Bail de location entre UCAR SA et SCI JCP Pasteur signé le 26 mars 2013 avec effet au 26 mars 2013, et approuvé par le CA d'UCAR en date du 5 février 2013.
 - Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - Montant HT facturé en 2018 : 447 K€.

UCARSA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements J'églémentés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018) Page 3**

Nous vous précisons que le bail a été transféré en date du 11 juillet 2017 par la SCI JCP Pasteur au profit de la SOCIETE DE L'ESTEY.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Mérignac, le 16 avril 2019

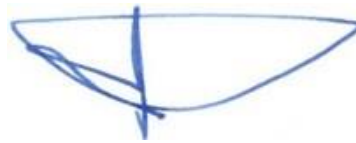
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Matthias Barnert

KPMGSA



Franck Cournut